



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :

a) Nomination de cinq membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Cet après-midi, j'inviterai d'abord les membres de l'Assemblée à examiner la première partie du rapport de la Cinquième Commission sur l'alinéa a du point 17 de l'ordre du jour. Au paragraphe 4 du rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Enrique Ferrer Vieyra, de l'Argentine, pour occuper le siège devenu vacant au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pendant la partie du mandat de M. García del Solar non encore expirée, soit jusqu'au 31 décembre 1984. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter cette recommandation ?

Il en est ainsi décidé (décision 37/305 A).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de M. Cristino Seriche Bioko, vice-président et ministre de la santé de la Guinée équatoriale.

3. M. SERICHE BOKO (Guinée équatoriale) [*interprétation de l'espagnol*] : C'est pour moi un grand honneur d'avoir l'occasion de prendre la parole devant l'Assemblée, au nom du peuple de la République de la Guinée équatoriale et de son président, le colonel Cbiang Nguema Mbasogo, que je représente ici. Je souhaite exprimer à la grande famille de la communauté internationale le salut fraternel et la solidarité de mon pays.

4. Avant de poursuivre ma déclaration, j'ai le grand plaisir, en mon propre nom et au nom de la délégation que j'ai l'honneur de diriger, de vous féliciter très sincèrement, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection méritée à la présidence de l'Assemblée dont vous dirigerez et animerez les débats avec efficacité dans les jours à venir, débats au cours desquels nous chercherons à trouver des solutions viables aux innombrables problèmes qui touchent notre monde et qui menacent de façon constante la paix et la coexistence civique et harmonieuse des peuples. Nous espérons profondément que votre présidence sera marquée par l'impartialité, la clairvoyance, la sagesse et les

qualités diplomatiques qui vous ont toujours caractérisé et qui vous ont acquis le respect et l'estime de tous. Je voudrais aussi rendre à votre illustre prédécesseur, M. Kittani, un hommage de reconnaissance pour le travail efficace qu'il a accompli pendant la dernière session. Je tiens tout particulièrement à féliciter le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui a été choisi pour assumer cette haute responsabilité et assurer le fonctionnement administratif et politique du Siège de notre grande communauté. Nous sommes convaincus que ses qualités de diplomate chevronné et ses grandes connaissances du mécanisme des Nations Unies lui permettront d'accomplir efficacement et en toute sécurité la tâche difficile qui lui a été confiée.

5. Au nom de ma délégation, je voudrais m'acquitter d'un devoir agréable et manifester notre sincère reconnaissance au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et tout particulièrement aux autorités de l'Etat de New York pour l'hospitalité qu'ils nous ont toujours accordée, mettant à notre disposition les éléments matériels et spirituels nécessaires pour que l'Assemblée générale puisse se réunir dans les meilleures conditions.

6. Il y a trois ans un représentant du peuple de la République de Guinée équatoriale est venu dans cette salle pour annoncer, à cette même tribune, à toute la communauté internationale l'action des forces armées de la Guinée équatoriale qui, le matin du 3 août 1979, ont décidé de mettre fin au régime sanguinaire du tristement célèbre Macías Nguema.

7. Il y a trois ans également, à l'occasion de cette même déclaration, le Gouvernement du Conseil militaire suprême, issu de cet acte de libération du peuple de Guinée équatoriale, s'est engagé en toute liberté et d'une façon résolue, face au monde et à l'histoire, à accomplir le devoir sacré de déployer tous les efforts nécessaires pour sortir mon peuple de l'abandon et de la destruction dans lesquels l'avait plongé le régime précédent.

8. Bien entendu, le Gouvernement du Conseil militaire suprême ne réalisait pas les nombreuses difficultés qui allaient surgir dans sa tâche de reconstruction du pays. En fait, les difficultés ont été et continuent d'être énormes et multiples, car notre tâche consiste à éliminer le traumatisme des esprits des citoyens de Guinée équatoriale et à édifier une société nouvelle et différente. Pour ce faire, nous avons dû, de toute urgence, stimuler en priorité les domaines d'activités les plus importants pour normaliser la vie en Guinée équatoriale, à savoir la santé, l'éducation, l'agriculture et, surtout, l'économie, facteur déterminant de tout le processus de notre reconstruction et de notre développement.

9. Nous pouvons aujourd'hui être fiers d'avoir travaillé en toute honnêteté et d'une façon décidée, en affrontant toutes les difficultés, en surmontant les obstacles pour réaliser certains objectifs constructifs sur la voie longue et difficile de la reconstruction. Tout le monde peut témoigner, en Guinée équatoriale, de ces réalisations et nous n'essaierons pas de les énumérer ici; ce sont des réalisations qui, d'autre part, n'auraient pas été possibles sans l'appui décisif de la communauté internationale.

10. Quand, pour permettre la relance économique de la Guinée équatoriale, et face à l'appel pathétique lancé par mon pays, les Nations Unies ont approuvé la convocation d'une conférence internationale de donateurs à Genève, nous n'avions pas idée de la portée qu'elle pourrait avoir pour notre pays. Cette conférence qui a eu lieu à Genève en avril dernier, à laquelle assistait en personne le colonel Obiang Nguema Mbasogo, président de la République, a fourni à mon pays l'occasion opportune de présenter à la communauté internationale, d'une façon claire, concise et détaillée, un inventaire de ses besoins les plus urgents et les projets qui avaient été élaborés pour les satisfaire progressivement; et aussi de demander une aide financière internationale qui permette de réaliser ces projets.

11. Non seulement l'aide mais l'intérêt et la compréhension de la communauté internationale nous ont permis de revoir nos prévisions, ce qui constitue pour nous un motif de satisfaction et de reconnaissance, comme nous l'avons dit aux pays qui ont assisté à la conférence de donateurs et qui se sont intéressés à plusieurs des projets présentés à cette occasion. Notre reconnaissance va aussi aux organisations gouvernementales et non gouvernementales qui se sont également intéressées à ces projets, et au système des Nations Unies qui, avec un intérêt et un zèle particulier, a travaillé avec empressement pour assurer la convocation et le succès de cette conférence dont les résultats commencent à se faire sentir en Guinée équatoriale grâce à l'arrivée des représentants de pays et d'organisations internationales qui ont maintenu les premiers contacts et évalué sur place les possibilités d'exécution des projets proposés dans le cadre de cette conférence.

12. Je suis particulièrement chargé par le Président de la République de saisir cette occasion pour remercier sincèrement, au nom du peuple et du Gouvernement de la Guinée équatoriale, tous ceux qui ont participé à cette conférence ou qui, d'une manière ou d'une autre, ont permis que la conférence soit organisée et que des résultats soient acquis. C'est une preuve évidente de la solidarité que le peuple de Guinée équatoriale n'oubliera jamais, et nous espérons que l'esprit de cette conférence se maintiendra vif et fervent et que le souci de venir en aide à mon pays se renforcera chaque jour davantage, tant dans les pays qui ont assisté à la conférence que dans ceux qui n'ont pas pu y assister mais qui se sentent solidaires de la cause de la reconstruction de mon pays.

13. L'une des offenses les plus graves infligées au peuple de la Guinée équatoriale pendant la dictature a été la suppression éhontée de nos droits fondamentaux, privant ainsi les citoyens de la Guinée équatoriale de leurs droits les plus élémentaires. Nombreux sont les exemples éloquentes des actes commis par le

régime précédent qui portaient atteinte impunément à ces droits d'une façon cruelle. C'est pourquoi, l'un des principaux objectifs que le Conseil militaire suprême s'est fixé, en prenant le pouvoir le 3 août 1979, a été de rétablir le peuple de la Guinée équatoriale dans ses droits fondamentaux et, le même mois de la même année, on a entrepris de façon progressive mais ferme un processus de démocratisation du pays en prenant des mesures destinées à assurer le respect scrupuleux et authentique de la personne humaine. A d'autres occasions, nous avons énuméré les mesures qui ont été prises depuis la libération de tous les prisonniers politiques jusqu'à la mise au point et la présentation au peuple d'une constitution qui a été adoptée par notre gouvernement pour s'acquitter fidèlement de la promesse qu'il avait faite au peuple et à son engagement devant l'histoire.

14. En effet, en suivant fidèlement sa ligne de conduite depuis son accession au pouvoir et en respectant la résolution 34/123 de l'Assemblée générale, qui prévoyait un programme de démocratisation progressive du pays, le Gouvernement du Conseil militaire suprême a tenu la promesse faite au peuple à l'occasion du deuxième anniversaire du "coup de la liberté", et a rédigé un texte constitutionnel qui, pour respecter les exigences de notre époque quant aux garanties des libertés humaines et aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme, a été ensuite révisé par des experts des Nations Unies détachés à cet effet par la Division des droits de l'homme.

15. Le 2 août 1982, ce texte a été officiellement et solennellement présenté par le colonel Obiang Nguema Mbasogo, président de la République, au peuple de la Guinée équatoriale. Le 15 du même mois, le peuple a été consulté par référendum populaire pour savoir s'il acceptait ou non le texte de la constitution. Le 21 août, le Comité national du référendum donnait les résultats officiels du référendum.

16. Je suis heureux et fier d'annoncer de cette tribune à l'opinion internationale que le peuple de la République de la Guinée équatoriale, par un référendum direct, libre et secret, s'est doté d'une nouvelle constitution démocratique, qu'il a appuyée par un vote positif à une majorité écrasante de 95 p. 100 des voix avec 96 p. 100 des votes émis.

17. A la même occasion et pour s'acquitter d'une disposition supplémentaire de la constitution, par acclamation populaire et manifestant ainsi la libre volonté du peuple, le colonel Obiang Nguema Mbasogo, a reçu la mission de diriger le destin sacré de la Guinée équatoriale pendant les sept années qui suivront l'adoption de la constitution.

18. Cette décision massive et unanime concernant la nomination du colonel Obiang Nguema Mbasogo au poste de premier magistrat de la nation a été prise à l'abri de toute manœuvre et elle est le résultat du désir du peuple de la Guinée d'assurer la continuité dans son processus de démocratisation et de disposer de la même direction motrice pour le mener à bien avant de procéder à des élections générales qui seront organisées au cours des sept années du mandat présidentiel.

19. Notre constitution, le code fondamental qui dirige le destin sacré de mon peuple, prévoit un Con-

seil d'Etat, une Chambre des représentants du peuple, une Cour de justice, un Conseil national pour le développement économique et des conseils communautaires — ces derniers représentant une adaptation de la démocratisation à notre réalité nationale pour que l'organisation du pouvoir commence au niveau des villages, au niveau rural.

20. Nous croyons nous être acquittés de la promesse faite à la communauté internationale dans l'Assemblée et nous sommes heureux de l'avoir fait avant les délais prévus dans un programme élaboré conjointement avec l'Organisation des Nations Unies. Notre dévouement envers notre peuple et l'engagement historique que nous avons pris envers lui nous ont permis de le doter en trois ans seulement d'une constitution démocratique contenant tous les organes et conditions nécessaires pour assurer le respect scrupuleux des droits fondamentaux et la jouissance d'un état de droit qui correspondent à l'époque que nous vivons.

21. Nous sommes pleinement convaincus que, de même qu'il a répondu de façon massive et affirmative à l'adoption de la constitution, notre peuple saura la maintenir et la respecter scrupuleusement et que, l'ayant comme pilier et comme phare, il continuera dans la voie de la paix et de la concorde nationale et saura surmonter la tâche extrêmement difficile de la reconstruction du pays.

22. Les difficultés primordiales qui se posent dans le domaine alimentaire, et surtout dans l'assainissement économique du pays, nous ont convaincus que nos forces sont limitées, même si nos efforts sont énormes. C'est pourquoi nous sommes certains de ne pas pouvoir régler ces difficultés, sans l'aide solidaire de la communauté internationale dans le domaine bilatéral ou multilatéral.

23. Dans le domaine bilatéral, nous avons réussi à briser l'isolement que le régime précédent avait imposé à notre peuple pendant plus de 10 ans et non seulement nous avons pu rétablir la crédibilité et la confiance internationales, mais nous avons énormément renforcé les liens qui nous unissent aux pays voisins, sur le continent africain et dans le monde en général, sans discrimination d'idéologie ou de bloc.

24. J'ai l'honneur de mentionner avec satisfaction les excellentes relations de coopération que la République équatoriale de Guinée entretient avec l'Espagne, dont l'aide a toujours été décisive pour notre pays, avec la France, les Etats-Unis d'Amérique, la République populaire de Chine, le Maroc, la République fédérale d'Allemagne, la Suisse, l'Égypte, etc. Ce sont là des pays dont la coopération s'est manifestée de façon positive en Guinée équatoriale.

25. Avec les pays voisins frères — la République-Unie du Cameroun, la République du Gabon et la République fédérale du Nigéria — nos relations de coopération sont excellentes, ces pays n'ayant pas ménagé leurs efforts moraux et matériels pour nous venir en aide et contribuer à la grande tâche de reconstruction; nous saisissons l'occasion ici de les remercier très sincèrement. Avec Sao Tomé-et-Principe, nous avons signé des accords de coopération bilatérale.

26. Dans le cadre de la communauté des nations hispaniques, conscients des affinités d'identité qui nous unissent à elle, nous avons déployé des efforts pour établir et intégrer davantage des liens solides avec nos frères d'Amérique latine et des Antilles. Nous avons déjà des projets conjoints avec la République argentine, et nos liens avec des pays comme le Venezuela, Cuba et le Mexique se renforcent et sont de plus en plus positifs.

27. Dans un monde comme celui où nous vivons en cette seconde moitié du xx^e siècle, nous ne pouvons que nous inquiéter toujours davantage. Nous estimons que la présente tribune — l'Assemblée — est bien choisie pour dénoncer l'abandon alarmant et progressif du dialogue par les nations pour lui préférer la guerre et l'affrontement. A la guerre froide qui, pendant les dernières années de l'après-guerre, a été une menace qui planait au-dessus des peuples, s'est substituée dangereusement la prolifération d'affrontements armés.

28. Les dirigeants des nations se montrent toujours plus intransigeants et les résultats sont visibles pour tous : l'autodestruction et les dizaines de milliers d'êtres humains qui paient de leur vie des guerres de revendication stériles. Des problèmes de ce type préoccupent profondément mon gouvernement et leur solution est urgente. Je voudrais citer, à titre d'exemple et simplement pour illustrer ma déclaration, le conflit entre la République islamique d'Iran et l'Iraq, la question des Malvinas, l'occupation de Chypre, la situation dans la péninsule de Corée qui, depuis 1966, n'a pas trouvé de solution viable et satisfaisante, la situation intolérable en Namibie.

29. Tous ces problèmes portent atteinte aux nobles principes de l'autodétermination des peuples, du respect des droits de l'homme et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats; ce sont là des principes auxquels mon gouvernement adhère et qu'il respecte. Parallèlement, il existe une tension constante au Moyen-Orient, qui est devenue encore plus aiguë après l'invasion du Liban et le massacre des Palestiniens par les forces israéliennes. Cela constitue un mépris flagrant des droits inaliénables de tout un peuple. Il existe aussi un terrorisme croissant en Europe.

30. Sur le continent africain, on continue d'assister à des opérations et à des aventures militaires de la part de puissances étrangères à la région, qui suscitent la discorde et l'affrontement dans nos Etats pour nous affaiblir et exploiter nos ressources à leur profit, en nous imposant des conditions d'échange véritablement humiliantes.

31. Les tensions existantes sont amplement connues et n'ont pas besoin de faire l'objet d'un examen particulier, car elles sont constamment présentes dans la vie quotidienne de notre continent et constituent une grave menace contre l'Organisation de l'unité africaine [OUA]. Ce n'est pas le moment de procéder à une analyse profonde de ce problème douloureux puisque nous croyons que son analyse et son règlement relèvent d'un cadre interafricain.

32. Cependant, nous lançons un appel à tous les Etats africains pour qu'ils fassent preuve de maturité et trouvent une solution unique, ferme et décisive à la crise et qui respecte également les principes fon-

damentaux de la charte de l'OUA. Nous ne pouvons pas permettre la désintégration de l'OUA, car notre solidarité s'en trouverait profondément affectée et elle est notre meilleure arme pour lutter contre les injustices politiques, économiques et sociales dont souffre le continent africain.

33. Nous nous réjouissons que l'ordre soit revenu au Tchad et nous faisons des vœux de paix et de prospérité pour ce peuple frère.

34. Dans cet ordre d'idée, la République de la Guinée équatoriale, en la personne de son président, le colonel Obiang Nguema Mbasogo, que j'ai l'honneur de représenter à l'Assemblée, se prononce en faveur du règlement immédiat et positif de ces conflits grâce au dialogue et à la compréhension mutuelle inhérente à l'application scrupuleuse des résolutions pertinentes adoptées par l'Organisation au sujet de ces conflits.

35. En ma qualité de vice-président du Conseil militaire suprême et ayant l'honneur de représenter le Président de la République, je me dois de réitérer à l'Assemblée que mon gouvernement est fermement résolu à promouvoir le développement socio-économique du pays, à appliquer fidèlement le processus de démocratisation qui a été entrepris, à respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi qu'à contribuer, sans ménager ses efforts, à l'établissement d'une paix solide dans le monde.

36. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Président et Ministre de la santé de la Guinée équatoriale de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

37. M. SAAVEDRA WEISE (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : C'est pour moi un grand honneur de venir à cette tribune au nom de mon pays, la République de Bolivie.

38. Mes premières paroles seront pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection bien méritée à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Vos qualités de diplomate chevronné garantissent que nos débats seront dirigés avec succès. C'est également avec grand plaisir et non par simple politesse que je désire transmettre la reconnaissance et les félicitations de mon gouvernement à M. Kittani, de l'Iraq, pour la façon habile et heureuse dont il a assumé la présidence lors de la session précédente.

39. Récemment, l'Organisation des Nations Unies s'est enrichie par la nomination au poste de secrétaire général de l'un de ses représentants les plus distingués. Je veux parler de M. Javier Pérez de Cuéllar, interprète brillant de la diplomatie péruvienne. La Bolivie lui réitère aujourd'hui sa satisfaction et ses félicitations; il est le premier Secrétaire général à représenter l'Amérique latine, et chacun connaît les liens fraternels qui unissent traditionnellement la Bolivie avec le Pérou et les autres Etats andins. Nous sommes donc certains que sa présence en tant que Secrétaire général est le gage de la réalisation des buts que poursuit l'Organisation.

40. Nous venons chaque année à l'Assemblée renouveler notre profession de foi et réaffirmer nos objectifs. Nous réitérons chaque année notre intention de réaliser les buts et les principes de la Charte et exposons des projets optimistes dans la ferme intention

d'atteindre nos objectifs. Néanmoins, en se plaçant d'un point de vue réaliste et objectif, je crois qu'il faut reconnaître qu'il est temps de marquer une pause pour voir si nous avons réellement dépassé le stade des déclarations pour arriver à des résultats tangibles.

41. Nous savons tous que la paix est toujours aussi inaccessible et, c'est triste à dire, n'est peut-être qu'un rêve nostalgique et une utopie. Le colonialisme s'efforce encore d'élargir les limites de son empire au moyen d'incursions parfois sanglantes. L'hégémonie et les moyens de pression des puissances continuent de se faire sentir avec persistance et se renforcent même. Les inégalités et l'injustice continuent de montrer la laideur de leur visage. Le terrorisme et de nouvelles formes d'agression sournoise, sous le couvert du changement, portent gravement atteinte à toutes les formes de coexistence. La discrimination raciale demeure le fléau de l'humanité actuelle. Les territoires conquis par la force des armes n'ont toujours pas été restitués. La course aux armements et la fabrication de moyens de destruction nouveaux et perfectionnés jettent une ombre sur les résultats positifs de notre civilisation et, alors que nous sommes très proches de l'aube du XXI^e siècle, nous devons faire face à la menace de voir, demain peut-être, la planète en ruines, à moins que la raison ne l'emporte.

42. Tels sont certains des aspects de la réalité du monde d'aujourd'hui, en dépit des efforts entrepris par l'Organisation. C'est pourquoi ma délégation voudrait faire connaître certains de ses points de vue, qui expriment la position invariable de la Bolivie en ce qui concerne les principes et la politique internationale.

43. La Bolivie fait partie des pays non alignés, par principe et parce que nous sommes en faveur de la liquidation des classifications dogmatiques et des liens hégémoniques, et parce que nous pensons que l'autodétermination et l'intangibilité de la souveraineté sont la réponse appropriée face aux tentatives de conquête que déploient les impérialismes. Les pays non alignés jouent un rôle d'équilibre et de défense des droits des pays faibles face à la guerre froide que se livrent les grandes puissances pour s'assurer la suprématie.

44. Les pays producteurs de matières premières et ceux qui consentent de grands sacrifices pour réaliser leur développement trouvent dans les pays non alignés un porte-parole authentique. Ce sont eux qui ont répondu de manière positive aux revendications de nombre de nos peuples, comme cela a été le cas pour la Bolivie, qui demandait que lui soit rendu l'accès souverain à l'océan Pacifique. Seule une position d'équidistance vis-à-vis des impérialismes, de la subordination et du compromis conditionnel peut doter un pays de l'autorité morale et d'une influence sur le plan international. C'est la position que recherchent les pays non alignés.

45. C'est justement cette adhésion indéfectible aux principes de l'autodétermination et de la souveraineté qui a amené le Gouvernement bolivien, présidé par le général Guido Vildoso Calderón, à mettre en œuvre une politique de retour aux institutions démocratiques pour notre peuple.

46. Nous avons mis en route le processus préélectoral en convoquant des élections générales pour avril

1983. Le consensus réalisé entre les partis politiques, que le gouvernement a invités à participer sans aucune discrimination, a conduit à la constitution de l'Assemblée électorale nationale. L'étude d'un plan de relance économique a également été abordée, en vue de mettre au point des mesures d'urgence destinées à surmonter la situation déficitaire et la crise grave héritées par le gouvernement actuel. Une fois l'étude achevée, le plan économique a également été porté à la connaissance des forces politiques et de la centrale syndicale. Il y a donc eu un dialogue politique et un dialogue économique.

47. Répondant au sentiment général exprimé par les partis politiques et les représentants des travailleurs, qui ont exigé un passage immédiat à un système démocratique, le Gouvernement bolivien a décidé de convoquer les représentants parlementaires élus lors des élections de 1980 et qui avaient été suspendus à la suite d'un coup d'Etat à cette époque. Il a décidé que ces représentants désignent, conformément aux normes politiques de l'Etat, les nouveaux dirigeants qui assumeront très rapidement, le 10 octobre prochain, la direction de la nation bolivienne. Pour eux et pour leurs difficiles tâches gouvernementales, nous demandons la solidarité de toutes les nations, étant donné notamment la grave crise économique que connaît mon pays et que les nouvelles autorités constitutionnelles devront surmonter. Pour ce faire, elles devront compter sur la collaboration de tous les pays amis en plus de leurs propres efforts, pour permettre à la Bolivie d'aller de l'avant.

48. Tout ce processus de transition vers la démocratie s'est instauré dans le cadre du respect des droits de l'homme et des droits des citoyens, ainsi que du respect des traités et engagements internationaux auxquels la Bolivie a souscrit.

49. Le 10 octobre prochain, les forces armées boliviennes rendront le pouvoir politique de la nation à un gouvernement civil. Cet acte volontaire conforme aux sentiments du peuple bolivien est digne d'être souligné en cette instance internationale.

50. Une autre question que je me dois de mentionner est celle du processus d'intégration. Nous vivons heureusement à une époque d'intégration, de coopération économique et d'interdépendance. Toutes les nations sans exception ont besoin d'autrui. Cela vaut pour les matières premières, les biens et les services, la technique, les crédits et l'assistance de toute sorte. Ce qui importe, c'est que les prix soient justes, que la réciprocité soit réelle et que la coopération n'ait d'autre objet que l'intérêt commun.

51. La Bolivie, dans les instances régionales et sous-régionales, participe à tous les programmes d'intégration et de coopération. Sa situation géographique particulière en Amérique du Sud et sa qualité de pays tributaire de trois des quatre grands bassins du continent font de la Bolivie un pays unique qui a signé tous les accords sous-régionaux en plus des traités que constituent, sur le plan régional, l'Association interaméricaine d'intégration et le Système économique latino-américain. Nous sommes ainsi pays membre du Pacte de Carthagène, qui lie les pays des Andes, du Traité de coopération amazonienne et du Traité du bassin de la Plata.

52. La position bolivienne en ce qui concerne l'intégration est claire : nous affirmons la nécessité de préserver, d'étendre et de perfectionner les mécanismes d'intégration. L'intégration, les programmes d'action pour la coopération et la complémentarité ne sont qu'un moyen de parvenir au développement et au progrès concerté de nos nations. Nous devons également maintenir, renforcer et perfectionner ces instruments du progrès économique et social, dont les seuls bénéficiaires doivent être nos peuples et leur avenir.

53. De même, nous devons concrétiser les dialogues Nord-Sud et rendre viable le nouvel ordre économique international. Nous savons que ce schéma n'a pas jusqu'à ce jour reçu l'acceptation, la solidarité et notamment la volonté politique des pays industrialisés, qui permettraient la mise en œuvre de ses objectifs fondamentaux.

54. Il s'agit là d'une problématique qui s'insère dans le cadre de la lutte pour la libération politique, économique, sociale et culturelle des peuples qui, comme le peuple bolivien, cherchent à promouvoir leur développement. Face à des attitudes réticentes et réfractaires, il sera impossible d'intensifier sur le plan international la coopération nécessaire à la promotion du développement des pays dans la justice et l'équité. Nous espérons donc que les négociations globales commenceront bientôt.

55. La compréhension, la coopération et les processus d'intégration exigent un autre élément pour être parfaits : il faut que soient réparées les injustices et les inégalités. Il est indispensable de mentionner ici le blocus géographique forcé auquel se trouve soumise la Bolivie depuis 103 ans. Il s'agit d'un mandat impératif donné par notre peuple, qui exige depuis plus d'un siècle son droit souverain sur les côtes du Pacifique.

56. Nous savons tous que les droits des nations, lorsqu'ils sont légitimes, ne peuvent disparaître. C'est pour cela qu'il faut exiger que l'on rende tout ce qui, sous toutes les latitudes, a été le fruit de l'usurpation.

57. En ce qui concerne le problème maritime bolivien, l'heure est venue de retourner à l'océan Pacifique. Mais pour y parvenir, nous devons pouvoir compter sur la bonne foi et les bonnes dispositions de l'autre partie. Nous avons également besoin de l'action et de l'appui des organismes internationaux, d'autant plus que nous avons l'appui de la majorité de la communauté internationale dans notre juste cause.

58. L'humanité a pour ainsi dire mis fin à l'un des systèmes les plus dégradants et les plus odieux pratiqués par l'homme dans le passé. Je veux parler de l'esclavage. Mais il est paradoxal qu'il reste encore en ce xx^e siècle d'autres manifestations qui sont un outrage à la condition humaine : le colonialisme et la discrimination raciale.

59. Il y a 22 ans que l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]. Tous les ans, nous renouvelons ce postulat et l'Assemblée adopte de nouvelles résolutions concernant des cas particuliers. Pourtant, nous constatons avec surprise de nouvelles formes d'agression colonialiste non

seulement en omission de ces principes et des principes de la Charte, mais en violation de ceux-ci. Je songe au cas récent des îles Malvinas, dont le sanglant épilogue, rétablissant le colonialisme, exige une sérieuse réflexion.

60. La Bolivie, fidèle à sa position de principes, qui consiste à rejeter toute forme de colonialisme, a appuyé la cause argentine et elle continuera d'appuyer les revendications de la nation voisine du Rio de la Plata, comme nous le faisons depuis 1833, lorsque le Président de la Bolivie à cette époque a été le premier à condamner l'usurpation de cette région par le Royaume-Uni.

61. Car les efforts que nous déploierons dans l'Organisation ne suffiront jamais pour mettre fin au colonialisme et pour mettre fin à toutes les formes de sujétion de territoires et d'homme à la tutelle et à l'imposition étrangères. Voilà pourquoi le jour où nous aurons mis fin aux derniers vestiges du colonialisme, l'humanité pourra être fière d'avoir fait un énorme pas vers un monde de communautés véritablement libres, pour lequel a combattu le libérateur Bolivar, dont nous allons célébrer le bicentenaire l'année prochaine. Cette célébration, j'en suis certain, recevra l'appui de l'Organisation, laquelle consacrerait ainsi la nature universelle de la pensée et de l'action de Bolivar.

62. En ce qui concerne la discrimination raciale et l'*apartheid*, mon pays a maintenu une position invariable et condamne cette situation et ce système qui portent atteinte aux principes élémentaires concernant l'égalité de droits de tous les êtres humains.

63. L'homme a des droits avant même de naître. Si nous violons ces droits, nous péchons contre Dieu, qui a modelé notre esprit à son image et à sa ressemblance.

64. Nous avons déclaré au début de cette intervention que la paix est dans notre monde un objectif qui n'a pas encore été réalisé. Les récents événements douloureux du Moyen-Orient, notamment ceux qui ont eu pour théâtre le Liban, donnent la mesure de cette situation déplorable.

65. Nous devons manifester ici la profonde préoccupation de la communauté bolivienne et du Gouvernement bolivien au sujet de la crise prolongée du Moyen-Orient, qui touche différents peuples de la région. Nous devons nous efforcer de trouver ici un règlement qui, en reconnaissant les droits des pays intéressés, aboutit au retour à la coexistence pacifique et au respect mutuel.

66. La violence ne peut qu'engendrer une violence plus grande et la paix n'est pas un don gratuit; il faut la bâtir avec ténacité, renoncement et grandeur.

67. La mission des Nations Unies en ce qui concerne les problèmes du Moyen-Orient et du monde en général est ardue et elle a besoin d'une volonté inébranlable. Nous devons tous nous consacrer à cette tâche, si nous voulons prouver que l'être humain est capable de se projeter vers l'avenir et d'user de son intelligence pour coexister et bâtir, pour concilier les idées et non pas pour haïr, surmontant un passé d'opprobre qui, paradoxalement, a engendré la barbarie et les tragédies les plus grandes ainsi que les réalisations les plus nobles de l'ère technologique. C'est en

nous que se trouve la réponse au défi que nous lançons les années à venir; il y a cette possibilité de donner aux générations nouvelles un monde harmonieux, dans la paix et la justice.

68. Le problème aigu de la coexistence pacifique est lié à un autre grand problème de notre époque. Je veux parler du problème du désarmement. Un écrivain bolivien a dit que les deux plus grandes erreurs de l'humanité avaient été d'avoir condamné Socrate et d'avoir fabriqué la bombe atomique car, avec Socrate, on a porté atteinte à la justice et, avec la bombe atomique, on a montré à l'homme le chemin de l'autodestruction.

69. Aux Nations Unies et dans le cadre d'accords multilatéraux et bilatéraux, ont été adoptées des mesures sur la nécessité du désarmement et l'interdiction des armes nucléaires, ainsi que des résolutions sur l'interdiction des essais nucléaires à la surface de la terre et sous la mer. Cependant, en contradiction flagrante avec ces engagements, la course aux armements se poursuit et l'on continue de perfectionner de nouveaux moyens de destruction menaçants. Malheureusement, chaque conflit apporte une amélioration et un perfectionnement des instruments de guerre, comme cela a été le cas récemment dans le douloureux affrontement des Malvinas.

70. Pour mettre fin à l'armement matériel, il faut peut-être commencer par le désarmement spirituel: éliminer les haines et les préjugés, faire disparaître les barrières d'animosité idéologique, favoriser la fraternité et se rappeler qu'en fin de compte l'humanité est un tout et que la compréhension fraternelle est possible.

71. L'époque de crise que traverse aujourd'hui l'humanité met à dure épreuve notre volonté et notre capacité de relever les défis provenant de cette situation. L'Organisation est à nouveau mise à l'épreuve et, en tant que Membres, nous devons relever ce défi énorme. Les principes de la Charte et de toutes les résolutions et déclarations suscitées par les problèmes mondiaux constituent une somme de normes fondamentales acceptées globalement. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est de prouver que nous pouvons aller plus loin que l'esprit ou la lettre de ces documents et que nous sommes encore capables d'édifier une coexistence pacifique, avec la liberté, le pain et l'amour, pour tous les hommes de la terre.

72. M. YAQUB-KHAN (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations chaleureuses et sincères de la délégation du Pakistan à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Votre élection à ces hautes fonctions est une reconnaissance de la part de la communauté internationale de vos qualités d'homme Etat; c'est également un hommage rendu à votre grand pays. Je vous souhaite plein succès dans votre direction des débats de l'Assemblée générale sur les questions complexes qu'elle devra examiner au cours de l'année à venir. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre estime et notre admiration à votre prédécesseur, M. Kittani, qui a présidé avec beaucoup de distinction et de succès la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Puis-je aussi adresser nos remerciements sincères à

M. Pérez de Cuéllar pour les efforts dévoués et inlassables qu'il a consacrés à la recherche de la paix pendant une année qui a connu une succession de crises et des troubles constants ? Dans la situation internationale difficile d'aujourd'hui, nous nous félicitons de sa résolution de renforcer le rôle et l'influence de l'Organisation des Nations Unies dans les relations internationales.

73. Le Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/37/1] est un document éloquent et franc sur la triste réalité de la situation internationale qu'il a décrite succinctement comme une "anarchie internationale". Récemment, nous avons été témoins d'une intensification alarmante des conflits et des tensions, du recours à la force dans l'impunité, de l'accroissement de la méfiance entre les nations, d'un affrontement accru dans les relations Est-Ouest et d'une nouvelle escalade de la course aux armements qui, en cette ère nucléaire, présage les plus graves conséquences pour la survie même de l'humanité. Cette spirale de violence s'accompagne d'une apathie croissante devant les principes de la Charte des Nations Unies et d'une indifférence envers le rôle de cette institution en tant qu'instrument multilatéral primordial pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

74. La gravité de la situation internationale exige que nous prenions un nouvel engagement envers les idéaux des Nations Unies, dans le même esprit que celui qui a présidé à la création de cette instance mondiale, après l'agonie et l'horreur de la seconde guerre mondiale. La force de l'Organisation des Nations Unies, qui est indispensable à la paix mondiale, permet également de mesurer la détermination avec laquelle nous voulons réaliser un ordre mondial juste et civilisé et empêcher un holocauste mondial.

75. Le conflit au Moyen-Orient reste la crise la plus grave à l'horizon international et donne un exemple frappant de violations constantes du droit international et du défi flagrant lancé aux Nations Unies par un agresseur intransigeant et implacable.

76. Le récent massacre de Palestiniens à Beyrouth-Ouest symbolise la tragédie de la nation palestinienne. Le choc et l'indignation ressentis dans le monde entier à la suite de ce massacre devraient nous rappeler le caractère continu des crimes commis par les Israéliens contre le peuple palestinien, dont la patrie a été usurpée et qui est victime d'une persécution impitoyable. Depuis qu'il a occupé les territoires arabes et palestiniens en 1967, Israël a poursuivi une politique systématique d'annexion de ces territoires en modifiant leurs caractères démographique et historique, en y créant des colonies de peuplement et en poussant à l'exil les populations arabe et palestinienne. Dans ce processus, Israël est résolu à effacer l'identité et les liens nationaux des Palestiniens dans leur ancienne patrie.

77. Outre qu'il occupe des territoires, Israël cherche à imposer son diktat militaire et son hégémonie dans la région. Il s'est livré impunément, à volonté, à des attaques contre ses voisins. L'invasion brutale du Liban, le siège cruel de Beyrouth et les événements qui ont conduit les Israéliens à pénétrer dans la ville et qui ont entraîné le massacre des Palestiniens montrent clairement quelles sont les ambitions israélien-

nes dans la région. La crise libanaise devrait faire comprendre aux amis et alliés d'Israël que leur appui et leur protection ne font que l'encourager à nourrir des ambitions irrédentistes sous le prétexte de renforcer sa sécurité.

78. La bravoure avec laquelle les combattants de la liberté palestiniens ont résisté aux féroces attaques israéliennes et les sacrifices du peuple palestinien témoignent de la force et de la justice de leur cause, qui ne saurait être foulée aux pieds par la terreur et l'expansionnisme. L'Organisation de libération de la Palestine [OLP] qui est la voix qui exprime la liberté palestinienne, s'en est trouvée renforcée et a été saluée internationalement pour avoir fait preuve de modération.

79. Les propositions entérinées par la Conférence au sommet arabe à Fez [voir A/37/696] représentent une initiative importante en faveur de l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient et montrent que les pays arabes et l'OLP cherchent sincèrement à mettre un terme, d'une manière digne et honorable, au conflit du Moyen-Orient. Comme il fallait s'y attendre, Israël a repoussé le plan de Fez ainsi que les propositions du président Reagan, ce qui montre bien qu'il est obsédé par l'idée de s'accrocher aux territoires arabes et palestiniens occupés et qu'il refuse de saisir les occasions de paix qui lui sont offertes.

80. Dans l'immédiat, il importe qu'Israël se retire du Liban, que les civils vivant dans ce pays ravagé soient pleinement protégés et que des conditions normales de paix y soient rétablies. L'agonie du peuple palestinien et la justice de leur cause exigent de la communauté internationale qu'elle prenne résolument des mesures afin d'instaurer une paix durable au Moyen-Orient. Cette paix dépend invariablement des conditions suivantes : le retrait d'Israël des territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967 et le rétablissement des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à créer un Etat souverain dans sa patrie.

81. Dans notre région, la crise qui secoue l'Afghanistan, qui résulte de l'intervention militaire que les Soviétiques ont menée dans ce pays il y a près de trois ans, se poursuit, sans espoir de voir diminuer sa gravité. La résistance nationale afghane s'est avérée durable et ferme, malgré la supériorité militaire écrasante et le matériel militaire moderne déployés contre elle.

82. La présence de 100 000 militaires étrangers en Afghanistan et les dangers que cela représente pour la stabilité de la région tout entière continuent de susciter une profonde préoccupation pour la communauté internationale qui n'a cessé de se prononcer sur le caractère illégal de cette présence et qui a demandé qu'il y soit mis fin. Cette préoccupation internationale s'est dernièrement exprimée par la résolution 36/34 de l'Assemblée générale, adoptée l'année passée à une majorité écrasante de 116 Etats Membres. Cette résolution énonce, une fois de plus, les éléments essentiels d'une solution politique juste du problème afghan, à savoir le retrait immédiat des troupes étrangères d'Afghanistan, la préservation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la qualité d'Etat non aligné

de l'Afghanistan, le droit du peuple afghan à décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans ingérence, subversion, coercition ou contrainte de l'extérieur sous quelque forme que ce soit, la création des conditions nécessaires qui permettraient aux réfugiés afghans de retourner de leur plein gré dans leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur.

83. Malgré les appels lancés à maintes reprises par les Nations Unies et les demandes analogues formulées par le mouvement des pays non alignés et les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique, rien ne laisse entrevoir la fin de la crise afghane. Il faut regretter que l'Union soviétique, qui a toujours traditionnellement entretenu de bonnes relations avec les pays de la région, y compris l'Afghanistan, et qui s'enorgueillit d'être solidaire avec le tiers monde, s'engage et persiste dans une action qui est la cause d'une immense tragédie pour le peuple afghan et qui se heurte à l'opposition ferme de la communauté internationale.

84. Les profondes incidences politiques de la crise afghane sont encore aggravées par le problème humanitaire, toujours croissant, que cause l'exode massif de la population afghane. Près de 3 millions de réfugiés afghans, représentant un cinquième de la population totale du pays, ont été forcés de chercher asile sur notre terre, et leur entretien, que nous acceptons pourtant volontiers en tant que devoir humanitaire et islamique, nous impose d'énormes responsabilités.

85. En tant que pays profondément touché par la crise qui affecte un de ses voisins, le Pakistan est directement et vitalemment intéressé par un règlement politique et pacifique du problème de l'Afghanistan. Conformément aux décisions des Nations Unies, le Pakistan a sincèrement coopéré à tous les efforts déployés dans ce sens sur le plan international, y compris aux efforts constructifs du Secrétaire général et de son représentant personnel chargé de la question d'Afghanistan. Les discussions qui ont eu lieu en juin à Genève dans le cadre de l'offre de bons offices du Secrétaire général, représentent une étape importante dans sa recherche d'un règlement politique. C'est dans un esprit constructif et positif que nous avons participé à ces pourparlers, et nous espérons que de nouveaux progrès seront réalisés dans le processus de consultations lancé par le Secrétaire général, qui pourra compter sur notre coopération continue.

86. Nous espérons ardemment que la crise afghane sera bientôt réglée conformément aux décisions des Nations Unies, dont l'objectif tend au renforcement de la paix et de la sécurité dans la région ainsi qu'à la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat.

87. Les ramifications de la crise en Afghanistan et la détérioration du climat de sécurité dans notre région ont accru notre préoccupation en ce qui concerne la défense de nos frontières. Nous nous efforçons sincèrement d'en faire des frontières de paix permanente, mais nous n'avons aucun contrôle sur les événements survenant dans notre voisinage et nous ne pouvons nous détourner de la nécessité de maintenir une défense adéquate, proportionnelle à la dimension de notre pays et à la longueur de ses frontières interna-

tionales, qui s'étendent sur plus de 5 000 kilomètres. Le renforcement de la capacité de défense du Pakistan ne devrait être un sujet de préoccupation pour aucun pays, premièrement, parce que de telles inquiétudes ne correspondraient pas à la réalité et, deuxièmement, parce que le privilège d'émettre un jugement sur une question de cette importance relève exclusivement de notre souveraineté. Nous ne sommes liés à aucun bloc, à aucun consensus stratégique, et notre droit à une capacité de défense minimum, qui nous soit propre, est l'expression de notre statut souverain de pays non aligné.

88. L'affligeant conflit entre la République islamique d'Iran et l'Iraq est, pour nous, une source d'anxiété et d'angoisse profondes. Outre qu'elle entraîne d'immenses pertes en vies humaines et en matériel, cette guerre aggrave le climat d'insécurité qui règne dans une région particulièrement exposée aux tensions, et y mettre fin rapidement répond de la meilleure manière aux intérêts des peuples de la région. Fort de cette conviction, le Président du Pakistan a déployé dans ce sens de nombreux efforts, tant individuellement que collectivement, sous les auspices de la Conférence islamique, et continuera de tout mettre en œuvre pour qu'une solution soit trouvée à ce conflit tragique.

89. Les troubles survenus dans notre voisinage nous ont fait prendre vivement conscience des périls de la rivalité et de l'affrontement des grandes puissances auxquels, historiquement, la région de l'océan Indien a toujours été exposée. Le Pakistan a appuyé de façon constante la proposition de Sri Lanka tendant à la création d'une zone de paix dans la région de l'océan Indien, qui symbolise les aspirations communes des peuples de la région au progrès, dans des conditions de paix et de sécurité. Aussi bien dans le contexte régional qu'international, nous coopérerons à toute initiative visant à obtenir le retrait de toute présence militaire étrangère de la région de l'océan Indien et l'élimination des menaces, internes ou provenant de l'extérieur, à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays de cette région.

90. Je note avec plaisir que les sept pays de l'Asie du Sud ont pris des mesures concrètes visant à promouvoir la coopération régionale dans l'intérêt du bien-être et du progrès de leurs peuples. Des études communes ont été entreprises et des programmes d'action ont été élaborés afin d'encourager la coopération dans des secteurs économiques importants. La réunion des ministres des affaires étrangères de l'Asie du Sud, qui s'est tenue récemment à Islamabad, était la troisième d'une série de rencontres destinées à servir de point de départ à une tradition heureuse de coopération et de compréhension entre les pays de l'Asie du Sud, coopération et compréhension que nous nous engageons à développer et renforcer à l'avenir.

91. Mis à part qu'elles sont un impératif géopolitique, les relations de bon voisinage entre le Pakistan et l'Inde sont essentielles à la réalisation des aspirations et des espoirs de millions de personnes dans les deux pays qui souhaitent vivre en paix et garantir à eux-mêmes et aux générations futures la dignité, le bien-être et la prospérité. C'est dans cet esprit que le Pakistan désire sincèrement parvenir à des relations parfaitement normales avec l'Inde. Et, pour ce faire,

nous devons régler le différend de Jamu-et-Cachemire, seul problème qui divise encore les deux pays.

92. Le Gouvernement pakistanais a pris diverses initiatives, y compris la proposition de conclure un pacte de non-agression, pour favoriser un climat de confiance. Nous nous sommes félicités qu'en janvier dernier les ministres des affaires étrangères des deux pays aient reconnu que la conclusion d'un tel pacte serait une contribution positive à la paix et à la stabilité dans la région. Nous accueillons tout aussi favorablement la suggestion du Premier Ministre de l'Inde tendant à la création d'une commission conjointe. Des échanges de vues sur le fond de ces propositions sont en cours. Voilà qui augure bien des relations futures entre l'Inde et le Pakistan dont dépendent tellement la paix et la tranquillité de la région.

93. Le Pakistan a toujours maintenu une position de principe ferme quand il s'agissait de problèmes relatifs à la souveraineté et à la liberté des nations, qu'ils se posent dans notre région ou dans des régions éloignées. Aussi le Pakistan appuie-t-il le droit du peuple du Kampuchea à décider de son avenir à l'abri de toute ingérence extérieure et s'est-il joint à l'appel de la communauté internationale pour le retrait des troupes étrangères de ce malheureux pays. Le Pakistan se félicite de la formation d'un gouvernement de coalition au Kampuchea démocratique sous la direction du prince Sihanouk et espère que ce gouvernement saura créer les conditions favorables à la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée générale relatives à la question kampuchéenne.

94. La situation qui règne dans l'Atlantique Sud est pour nous une autre source de préoccupation et nous espérons qu'une solution négociée au problème sera trouvée sur la base des résolutions des Nations Unies.

95. L'occupation illégale de la Namibie et l'abominable système de l'*apartheid* auquel la population noire d'Afrique du Sud est soumise sont un affront à la morale et aux valeurs humaines. Les espoirs de voir la Namibie accéder rapidement à l'indépendance, suscités par l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, se sont vite envolés. L'Afrique du Sud qui avait d'abord accepté le plan des Nations Unies en vue d'élections libres et équitables en Namibie sous le contrôle des Nations Unies, s'est refusée à l'exécuter et a même mis en doute l'impartialité des Nations Unies. Les auteurs du plan des Nations Unies, à savoir les membres du groupe de contact occidental, doivent faire en sorte que ce plan soit mis en œuvre; ils s'y sont engagés et leur réputation est en jeu.

96. Le Pakistan se joint à la communauté internationale pour demander que l'indépendance de la Namibie soit réalisée sans retard. Il souhaite réaffirmer sa solidarité sans réserve avec la lutte que le peuple namibien mène sous la conduite de la South West Africa People's Organization [SWAPO] afin de mettre un point final à ce dernier chapitre du colonialisme dans son pays.

97. Le Pakistan partage la déception de la communauté internationale devant l'échec de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Il est clair que c'est l'accroissement des tensions internationales qui a empêché qu'on progresse vers un règlement des importantes questions de désarme-

ment, qui exige un minimum de détente dans les relations Est-Ouest et une amélioration de la situation politique en général. Cependant, l'échec de la deuxième session extraordinaire ne doit pas nous pousser au pessimisme et être considéré comme la défaite d'un idéal. La cause du désarmement touche à la survie de l'humanité; nous devons la défendre avec détermination et l'avoir constamment en perspective lorsque nous réfléchissons à l'avenir.

98. Le Pakistan est en faveur d'une méthode qui consiste à aborder les problèmes de désarmement de manière intégrée, à tous les niveaux. Avancer dans un domaine peut faire faire progrès dans une autre direction. Aussi accueillons-nous favorablement toute initiative, aux niveaux bilatéral, régional ou global, de même que toute mesure adoptée, qu'elle soit temporaire ou à long terme.

99. Prévenir une guerre nucléaire est le grand défi auquel nous devons faire face aujourd'hui; c'est notre responsabilité à tous et particulièrement celle des grandes puissances. Nous nous félicitons de la déclaration de l'Union soviétique dans laquelle ce pays s'engage à ne pas être le premier à utiliser l'arme nucléaire. De même, nous accueillons favorablement l'engagement pris dans ce sens par la Chine auparavant. Nous trouvons encourageante la reprise des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la réduction des forces nucléaires tactiques et stratégiques; nous espérons que ce dialogue sera fructueux.

100. Sans vouloir préjuger de l'utilité des initiatives unilatérales ou bilatérales, nous sommes cependant convaincus qu'il est préférable d'aborder dans un contexte multilatéral les questions complexes du désarmement, et particulièrement celles du désarmement nucléaire. La menace que font peser les armes nucléaires est la même pour chaque membre de la communauté internationale. Les Nations Unies restent donc la tribune la plus appropriée pour conduire des négociations effectives sur le désarmement.

101. Motivé par l'engagement qu'il a pris de parvenir à un désarmement général et complet et à la non-prolifération nucléaire, le Pakistan a lancé, aux Nations Unies, l'idée de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud et celle de garanties effectives données aux Etats non dotés d'armes nucléaires que de telles armes ne seront pas utilisées contre eux. De telles mesures pourraient renforcer un programme plus général de désarmement.

102. Les exigences de la sécurité, du désarmement et du développement sont étroitement interdépendantes. Progresser vers le désarmement pourrait libérer des ressources considérables actuellement consacrées à la course insensée aux armements. Ces ressources pourraient alors être réservées au développement économique et à la lutte contre la pauvreté et la maladie qui affligent une grande partie de l'humanité. Nous devons tous nous rallier à la cause historique qu'est le nouvel ordre mondial et, en conséquence, nous devons consacrer nos efforts au renforcement de la sécurité internationale, au désarmement véritable et à l'élimination des injustices et des disparités qui caractérisent la situation économique internationale.

103. Ces dernières années, nous avons été les témoins passifs de la détérioration rapide du système économique international. Le cancer que sont la stagnation, la récession, l'inflation et le grossissement de la dette extérieure, a plongé l'économie mondiale dans une situation qui rappelle la grande dépression. Cela devait conduire à la manifestation de nouvelles attitudes et pratiques caractérisées par l'adoption de solutions à court terme, la présence d'éléments contraires à l'esprit de la coopération économique internationale et au principe de l'interdépendance. Les politiques déflationnistes pratiquées par certains pays développés ont transféré la crise de chez eux aux pays en développement étant donné la nature interdépendante de l'économie mondiale.

104. Alors que le rétrécissement de l'économie est un phénomène universel, ce sont les pays en développement qui supportent le plus gros de la crise. En 1981, et pour la première fois depuis les années 1950, le revenu réel par habitant est tombé, en termes absolus, dans les pays en développement. Le ralentissement du développement qui en a résulté a conduit à un chômage record, dans les pays développés comme dans les pays en développement, à l'agitation sociale et à l'insécurité politique croissante qui en découlent. La détérioration rapide des termes de l'échange des pays en développement, le protectionnisme croissant et la réduction des courants financiers ont conduit à un énorme accroissement de leurs dettes extérieures et de ce fait à des réductions draconiennes des budgets de développement et des taux de croissance. En même temps, le fardeau de la dette des pays en développement importateurs de pétrole s'est accru de 50 milliards de dollars en 1981 par rapport au niveau de 1978. Cela renforce la récession que connaissent ces pays en réduisant leur capacité d'importation.

105. Les déficits croissants des comptes d'opérations courantes et l'absence de mécanismes internationaux bien conçus pour financer ces déficits à court terme ou pour redresser les déséquilibres structurels fondamentaux à long terme des paiements internationaux sont au cœur du problème auquel nous nous heurtons à l'heure actuelle. La communauté internationale doit se préoccuper du fait que le fardeau de cet énorme ajustement retombe sur les pays en développement, les membres les plus vulnérables de la communauté internationale.

106. Nous sommes convaincus que la communauté internationale est en mesure de trouver des solutions à ces problèmes. Les insuffisances manifestes qu'on relève dans le système économique actuel, qui sont à la base de la crise présente, offrent aussi la rare occasion de reconstruire les divers éléments de l'ordre économique international sur une base juste et équitable. Des changements massifs et structurels s'imposent d'urgence, les paramètres desquels sont clairement définis dans la Stratégie internationale du développement et des résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies sur l'instauration du nouvel ordre économique international. Le malaise fondamental ne réside pas dans la pénurie de liquidités dans le système international mais dans leur distribution défectueuse.

107. Il est regrettable que les négociations globales proposées à la trente-quatrième session de l'Assemblée n'aient pas encore été entamées. Les assurances

recherchées par les pays industrialisés sont déjà données dans les propositions soumises par le Groupe des 77 sur la question. Rejetons donc les soupçons et les appréhensions quant aux intentions d'autrui et abordons les questions de fond. Cependant, il est alarmant de constater que l'absence de progrès dans l'ouverture des négociations globales s'accompagne d'une situation analogue dans les négociations sectorielles.

108. Un autre fait troublant est la dégradation alarmante de l'esprit de coopération internationale à un moment où une coopération économique multilatérale croissante pourrait jouer un rôle crucial pour amorcer le processus du relèvement de l'économie internationale. Il y a huit ans, lorsque l'Assemblée générale, à sa sixième session extraordinaire, a adopté la résolution 3201 (S-VI) relative au nouvel ordre économique international, elle a souligné sans ambiguïté la réalité de l'interdépendance — interdépendance entre pays développés et pays en développement. L'Assemblée a également reconnu que le bien-être politique, économique et social des générations présentes et futures dépend plus que jamais de la coopération entre tous les membres de la communauté internationale, sur la base d'une égalité souveraine et de l'élimination du déséquilibre existant entre eux.

109. L'interdépendance mondiale exige que le relèvement et la croissance de l'économie internationale reposent sur la coopération internationale. Il n'est possible de trouver les solutions aux problèmes actuels intéressant les transferts financiers, la tendance au protectionnisme et le changement d'attitude à l'égard des politiques de l'assistance au développement que par le biais d'un contrat d'assistance mutuelle. Ce que nous recherchons, ce ne sont pas des concessions financières et commerciales à court terme, malgré l'importance qu'elles revêtent, mais des changements structurels à long terme qui supposent la création d'un cadre de travail pour l'expansion du commerce mondial, des dispositions pour le développement financier à long terme et la démocratisation progressive du système financier international actuel pour qu'il puisse fonctionner équitablement et efficacement.

110. Il n'y a pas d'autre choix que de recourir au dialogue et à la coopération mutuelle pour surmonter le malaise qui afflige les économies du Nord et du Sud. L'interdépendance croissante de l'économie mondiale fait qu'aucun pays ou groupe de pays ne peut parvenir à une véritable reprise simplement par une gestion interne efficace de leur économie. Un consensus sur l'origine des problèmes actuels et la coordination des moyens de les régler est essentiel.

111. En faisant appel à la réaction mondiale qu'exige la crise actuelle, les pays en développement sont conscients de la nécessité de promouvoir la coopération économique entre eux. C'est un domaine où des progrès positifs ont été réalisés. Nous sommes convaincus que l'expansion de la coopération économique entre pays en développement est un élément dynamique et vital dans toute refonte des relations économiques internationales. Cependant, la coopération entre pays en développement ne peut que compléter et non pas remplacer un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité et la justice.

112. La crise économique actuelle exige que les dirigeants des pays industrialisés fassent preuve de clairvoyance et d'imagination. Nous attendons l'apparition d'un nouvel internationalisme, la renaissance d'un esprit de coopération mondiale et la reconnaissance des impératifs de l'interdépendance qui exigent une gestion plus équitable du système économique international. Une économie mondiale ne peut être reconstruite sur des bases saines et permanentes d'efficacité économique et de justice qu'avec la pleine participation des pays en développement à la prise de décisions internationales et non pas avec leur exclusion de cette prise de décisions. C'est un impératif auquel les dirigeants du monde ne peuvent plus se dérober dans les efforts qu'ils font pour réduire les tensions et promouvoir la paix et l'harmonie.

113. Cheikh ALHEGELAN (Arabie saoudite) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, d'emblée je vous félicite pour votre élection méritée aux hautes fonctions de président de la trente-septième session de l'Assemblée générale qui témoigne de vos éminentes qualités. Je veux rendre également hommage au Président sortant de la trente-sixième session de l'Assemblée générale, M. Kittani, et lui dire combien mon pays lui est reconnaissant des efforts qu'il a inlassablement déployés pendant la conduite des travaux de l'Assemblée et le remercier sincèrement d'avoir contribué au succès des travaux de celle-ci. C'est un grand plaisir également d'exprimer, au nom du Royaume de l'Arabie saoudite, nos félicitations à M. Pérez de Cuéllar pour son élection au poste de secrétaire général. Nous lui souhaitons plein succès dans ses efforts visant à renforcer l'efficacité de l'Organisation pour lui permettre de réaliser les buts et objectifs de la Charte.

114. La trente-septième session s'est ouverte dans un climat de tension et d'anxiété. Les conflits et les crises internationaux deviennent de plus en plus complexes et interdépendants, et les facteurs qui divisent les nations l'emportent sur ceux qui devraient les rapprocher. A l'ordre du jour de l'Assemblée sont inscrites des questions complexes qui font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Un examen approfondi de la situation internationale montre clairement que le fossé qui existe entre nos aspirations à un monde pacifique, où les relations entre les peuples se fonderaient sur le droit et la justice, et les événements actuels motivés par la force et dictés par une politique d'hégémonie et des tentatives d'imposer des faits accomplis, ne fait que s'élargir.

115. Les relations internationales sont dominées à l'heure actuelle par des facteurs propres à la guerre froide. La polarisation suscite l'instabilité dans le monde, et la détente, qui avait présidé aux relations Est et Ouest au cours de la dernière décennie, a évolué en une confrontation aux conséquences imprévues.

M. Türkmen (Turquie), vice-président, prend la présidence.

116. Il y a une escalade dans la course aux armements. La force, la menace du recours à la force et le terrorisme sont une caractéristique du monde actuel. Par ailleurs, la poursuite des efforts de dialogue entre le Nord et le Sud et l'élargissement du fossé entre les pays industrialisés et les pays en développement ont abouti à une plus grande détérioration

de la situation internationale et ont anéanti les espoirs de voir instaurer un monde plus stable. Bref, le monde revient à l'ancien régime fondé sur les zones d'influence, l'hégémonie, la domination et la dépendance. C'est là indubitablement une source d'anxiété et de crainte; il nous faut donc rassembler toutes nos ressources pour lutter contre cette grave situation.

117. N'est-il pas ironique que, dans notre monde moderne, l'homme, qui a pu réaliser des progrès énormes dans le domaine de la science et de la technique, soit incapable de résoudre certains des problèmes qu'il a lui-même provoqués ? Cela n'est-il pas suffisant pour nous inciter à intensifier nos efforts pour relever ces défis et trouver les moyens d'assurer la stabilité et la paix à la communauté internationale et de protéger les intérêts des peuples et des nations ? Le simple fait de signaler les crises et les problèmes internationaux ne suffit pas à les résoudre. Il est plus efficace, après avoir fait le point de la situation internationale de façon objective, de présenter des concepts pratiques et des idées positives qui permettraient à la communauté internationale de faire face aux dangers qui la menacent.

118. Comme l'a signalé Sa Majesté le roi Fahd ibn Abdul Aziz dans la déclaration qu'il a faite en août dernier devant la nation saoudienne, au Royaume d'Arabie saoudite :

“... sur la scène internationale, nous œuvrons dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions et de ses organes. Nous respectons sa charte, appuyons ses efforts et luttons contre toute anomalie qui pourrait l'affaiblir et porter préjudice à la force du droit international, et remplacer celui-ci par le langage du terrorisme et la force des armes. Nos actions ont reflété et continueront de refléter notre sentiment de faire partie intégrante de la communauté internationale, qui n'est qu'une seule famille, quels que soient nos intérêts, ainsi que notre foi dans les principes de paix, fondés sur le droit et la justice. Nous croyons que la sécurité internationale et la stabilité politique dépendent de la justice économique.”

119. En partant de cette hypothèse, nous croyons que, si l'on veut édifier des relations solides entre nations afin de réduire la tension internationale et surmonter nombre des dangers qui menacent la paix et la sécurité internationales, les conditions suivantes sont essentielles.

120. Premièrement, nous nous associons à ceux qui demandent une réforme du système politique mondial actuel. A cet égard, nous pensons qu'il faut tenir compte des principes suivants.

121. L'une des principales raisons qui encouragent les nations à mettre la main sur les zones d'influence et à adopter une politique de recours à la force pour résoudre les problèmes est le non-respect du droit et de la morale. Par conséquent, toutes les nations doivent, si elles veulent maintenir la paix et la stabilité dans le monde et y répandre la prospérité et la richesse, respecter scrupuleusement les principes moraux et être guidés par eux dans le labyrinthe de leurs relations internationales. A cet égard, le Royaume d'Arabie saoudite offre son expérience à la communauté internationale en vue de contribuer à la paix et

à la stabilité et d'éliminer les problèmes qui mettent en danger l'existence même des nations.

122. Comme l'a souligné Sa Majesté le roi Fahd :

“L'Arabie saoudite est l'une des nations islamiques qui a été créée pour faire respecter la loi de Dieu et elle a été honorée par Dieu puisqu'elle sert de sanctuaire pour le culte de son prophète. Ainsi donc, ses responsabilités augmentent constamment et sa politique est caractérisée par le fait que ses devoirs ont augmenté. Elle s'acquitte de ses devoirs sur la scène internationale en respectant les principes énoncés par Dieu en matière de sagesse et de moralité. L'Islam est une religion de miséricorde, d'esprit et de force qui combat le terrorisme, les hors-la-loi, la faiblesse et l'humiliation.”

123. L'Organisation des Nations Unies est l'instance véritable qui peut assurer la liberté, la paix, la justice et la coopération sur la scène internationale. Nous devons donc mettre à sa disposition tous les moyens qui lui permettent de s'acquitter de cette tâche. Elle doit être un instrument efficace permettant d'assurer la paix internationale et le progrès économique et social pour tous. Si l'on veut que l'Organisation continue d'être un instrument efficace de paix, les peuples du monde doivent alors lui faire confiance et notre attachement aux principes de la Charte ne devrait jamais être mis en question.

124. La course aux armements et les dépenses énormes qui y sont consacrées ont accru la tension dans le monde, ce qui contraint de nombreux pays, notamment les pays en développement, à consacrer une grande partie de leurs ressources limitées à la défense, et ce aux dépens de leur progrès et de leur développement économique et social. Nous espérons que les efforts qu'attend la communauté internationale de l'Organisation et du rôle positif qu'elle peut jouer à cet égard permettront de réaliser des progrès concrets qui protégeront l'humanité des dangers qui la menacent et préserveront les pays en développement des conflits et des luttes pour les zones d'influence, qui menacent l'ensemble de l'humanité.

125. Deuxièmement, l'un des objectifs les plus importants de notre monde contemporain et de notre avenir est l'instauration d'un nouvel ordre économique international, plus juste et plus équitable, qui réponde aux aspirations des peuples du monde et relève leurs niveaux de vie. Pour établir un tel système, il faut s'attaquer aux nombreuses questions économiques importantes qui sont à l'étude.

126. L'ordre du jour comprend de nombreuses questions et de nombreux sujets extrêmement importants, qui concernent la coopération économique internationale au service du développement. Nous estimons donc qu'il importe d'accélérer l'ouverture d'une nouvelle série de négociations économiques globales, de façon à essayer sérieusement de réactiver le rendement économique et de renforcer la coopération internationale aux fins du développement.

127. Il est regrettable que les efforts de l'Assemblée générale visant à l'ouverture d'une nouvelle série de négociations économiques globales aient été entravés à la suite de divergences sur certaines questions de procédure, que nous avons sincèrement espéré voir

régler, compte tenu des conclusions de la Réunion internationale sur la coopération et le développement, tenue à Cancún en 1981, afin d'édifier une compréhension mutuelle entre les pays développés et les pays en développement. Nous maintenons également qu'il faut s'efforcer sincèrement de réaliser les objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et d'accorder tout notre appui à la FAO, au Conseil mondial de l'alimentation, au FIDA et aux autres programmes connexes dans leurs efforts visant à s'attaquer aux problèmes alimentaires du monde, en général, et à augmenter l'aide alimentaire et agricole à l'Afrique.

128. Je voudrais aussi souligner l'importance de la coopération économique et technique entre les pays en développement. En Arabie saoudite, nous estimons que c'est là quelque chose qui doit compléter et non remplacer la coopération entre pays développés et pays en développement. La communauté internationale devrait en tenir soigneusement compte.

129. Troisièmement, la paix et la stabilité dans le monde dépendent du règlement d'un certain nombre de problèmes internationaux qui se posent actuellement à la communauté internationale. Si l'on veut vraiment maintenir la paix et la sécurité internationales et si l'on veut que le monde bénéficie du progrès et du bien-être, il faut intensifier les efforts internationaux et œuvrer inlassablement pour des solutions rapides et équitables de ces problèmes; à défaut de quoi, ces problèmes augmenteront et s'aggraveront avec le temps et feront peser des dangers plus nombreux sur la paix et la sécurité internationales.

130. En Afrique australe, le régime raciste continue d'appliquer une politique de discrimination et d'*apartheid* à l'encontre de la majorité écrasante des habitants du pays, au mépris des principes humanitaires et des normes du droit international les plus élémentaires. Nous appuyons la lutte du peuple d'Afrique du Sud et nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle exerce les pressions nécessaires sur les Etats qui appuient le régime raciste sud-africain afin qu'il mette un terme à sa politique odieuse et en vue d'obliger ce régime à se soumettre à la volonté de la communauté internationale et à cesser immédiatement son agression contre les pays voisins, à mettre fin à l'occupation de la Namibie et à se conformer aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

131. Nous lançons également un appel à la communauté internationale pour qu'elle s'élève avec véhémence contre l'attitude agressive manifestée par la coopération actuelle entre Israël et l'Afrique du Sud, notamment dans le domaine nucléaire et dans celui des essais nucléaires conjoints. Cela constitue en effet un danger direct pour les pays d'Afrique et les pays arabes, ainsi que pour le reste du monde.

132. En outre, l'un des problèmes les plus graves auxquels la communauté internationale doit faire face appelle une solution rapide et efficace : je veux parler de l'Afghanistan. La poursuite de l'ingérence étrangère militaire dans les affaires intérieures de l'Afghanistan constitue une violation flagrante par une superpuissance de la souveraineté et de l'indépendance d'un petit pays non aligné. Depuis presque trois ans que l'intervention soviétique se poursuit en Afgha-

nistan, alliée à des actes d'agression constants contre le peuple afghan et contre des mosquées et des villages pacifiques qui sont attaqués avec des bombes incendiaires et des armes chimiques, en violation des règles les plus élémentaires des droits de l'homme. Nous lançons une fois de plus un appel pressant à l'Union soviétique, lui demandant de se retirer d'Afghanistan de façon que le peuple afghan frère puisse retrouver son indépendance et sa liberté, décider lui-même du choix de ses dirigeants et de ses représentants, et exercer sa souveraineté sur son territoire.

133. La guerre qui fait rage entre la République islamique d'Iran et l'Iraq est pour nous une autre source d'inquiétude. L'Arabie saoudite exprime toute sa douleur à ce propos, car il s'agit d'une guerre entre deux pays islamiques voisins, et nous espérons que le Gouvernement iranien donnera suite aux offres de l'Iraq, de la mission de bons offices de l'Organisation de la Conférence islamique, des Nations Unies, et du Mouvement des pays non alignés, pour aboutir à un règlement juste mettant fin aux effusions de sang et à la destruction, et permettant aux pays intéressés de vivre en bon voisinage. Une telle solution se fonderait sur le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, et sur celui du droit international.

134. L'un des problèmes les plus graves qui menace la paix et la sécurité internationales, et qui porte préjudice à la stabilité et la prospérité du Moyen-Orient et du monde entier, est celui de l'agression constante d'Israël et de l'odieuse politique raciste de colonisation qu'elle pratique. Le défi lancé par Israël et son agression incessante constituent l'un des facteurs les plus dangereux de la question palestinienne, une question de grande importance pour tous ceux qui ont foi dans le droit de chaque peuple à l'autodétermination et au libre exercice de sa volonté. Lorsque nous parlons de l'agression israélienne, nous ne parlons pas seulement d'agression contre un peuple stable installé dans sa propre patrie, ni de l'usurpation du territoire et des biens de ce peuple, ni du défi lancé à tous les idéaux de l'homme, ni d'une violation flagrante des décisions de l'Organisation; nous parlons de l'agression contre la Charte des Nations Unies et contre tous les principes éthiques et humanitaires qu'elle consacre.

135. Je ne veux pas évoquer en détail l'histoire de la question palestinienne, qui remonte à plus de 34 ans. Si en Arabie saoudite, nous considérons que cette question est notre préoccupation fondamentale, elle est aussi devenue la préoccupation du monde entier. L'Organisation lui a consacré la plus grande partie de ses efforts. Malgré la réaffirmation par la plupart des pays des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination et celui d'établir un Etat indépendant sur son propre territoire, malgré le fait que la communauté internationale reconnaît de plus en plus l'OLP comme le seul représentant légitime du peuple palestinien, Israël persiste dans sa politique agressive et dans sa politique de colonialisme impérialiste de la terre de Palestine.

136. En essayant de mettre en œuvre une politique visant à la liquidation du peuple palestinien, et en tentant de déformer l'histoire de la Palestine et d'en miner les institutions culturelles et religieuses, aussi bien qu'en essayant d'apporter des changements

démographiques dans la région, Israël essaie de mettre fin à l'identité des Palestiniens, sans aucun respect pour l'opinion publique internationale ou pour les Nations Unies.

137. Si la Palestine est la première cause que nous ayons à défendre, la ville sainte de Jérusalem en est son essence. Dans ce contexte, l'Arabie saoudite, en son nom propre et au nom des pays islamiques membres de l'Organisation de la Conférence islamique, réaffirme sa détermination à sauvegarder le caractère arabe islamique de Jérusalem et à rendre la Ville Sainte à la souveraineté arabe, qui lui a toujours conservé sa place de carrefour pour les croyants des trois religions révélées, et son caractère de tolérance qui facilite la coexistence entre tous ces fidèles.

138. Israël qui persiste à pratiquer une politique de force et d'agression, ne s'en tient pas à une agression contre le peuple palestinien en Palestine occupée, mais va bien au-delà de ce territoire et commet des actes d'agression contre les pays arabes voisins. L'acte d'agression flagrant et barbare contre le peuple frère du Liban, et tous les massacres subséquents, qui constituent une honte pour l'ensemble de l'humanité, sont une violation des principes et des normes du droit international, et marquent un retour à la loi de la jungle. Ils représentent un pas en arrière dans les principes et les valeurs que la communauté internationale a célébrés, consacrés et sauvegardés.

139. L'utilisation par Israël, au cours de son agression barbare contre le Liban, des armes les plus destructrices contre la population civile — femmes, vieillards et enfants — n'est pas seulement le signe de la nature agressive, terroriste et perverse d'Israël; la responsabilité en incombe également aux pays qui ont fourni ces armes à Israël. Des armes sophistiquées sont envoyées en Israël sous le prétexte illusoire que celui-ci en a besoin pour assurer sa sécurité; cette idée a été répandue dans le monde occidental, et Israël a été capable d'en convaincre les politiciens au plus haut niveau. Mais il s'agit là d'une politique dangereuse, et l'arsenal d'Israël ainsi que sa capacité nucléaire, sont devenus une menace constante à la paix et à la sécurité mondiales.

140. La théorie de la sécurité d'Israël est la plus agressive et la plus dangereuse de notre époque. Elle est aussi dangereuse, sinon plus, que les théories nazie et fasciste qui ont entraîné le monde dans une guerre destructrice. Les sionistes essaient aujourd'hui d'appliquer au Moyen-Orient les mêmes théories que les nazis ont appliquées en Europe avant la seconde guerre mondiale.

141. Les actes barbares commis par Israël à Beyrouth-Ouest, et dont des milliers de réfugiés palestiniens — femmes, vieillards et enfants — dans les camps de Chatila et de Sabra ont été les victimes, ne sont qu'une manifestation de plus de la nature agressive d'Israël et de ses tendances criminelles. Ces massacres de Palestiniens innocents et sans défense n'étaient pas seulement dirigés à l'encontre des peuples palestinien et libanais, mais ils représentent une attaque contre l'humanité dans son ensemble. Ils ont été perpétrés sous couvert du mensonge israélien, selon lequel les troupes israéliennes avaient pour but d'entrer dans Beyrouth-Ouest pour y maintenir la paix et la sécurité. En fait, il est apparu clairement

que cet acte flagrant d'agressivité visait la liquidation des peuples palestinien et libanais.

142. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne le Liban, qu'elle l'aide à retrouver sa souveraineté et à assurer le retrait inconditionnel des forces d'invasion israéliennes de son territoire, nous lui demandons de prendre toutes les mesures nécessaires contre Israël, de manière à l'empêcher de poursuivre la politique d'hégémonie et de violence qu'il a essayé d'imposer au Moyen-Orient. La communauté internationale ne devrait pas faire preuve de moins de courage que les voix qui se sont élevées en Israël même pour dénoncer la politique agressive d'Israël au Liban et réclamer qu'il y soit mis un terme. L'absence de consensus international et l'abus du droit de veto au Conseil de sécurité ont encouragé Israël à persister dans son arrogance et à avoir recours à la force pour réaliser sa politique expansionniste. Nous lançons un appel à tous les pays, notamment à ceux qui appuient l'entité sioniste et lui fournissent une aide politique, militaire et économique, pour qu'ils y mettent fin immédiatement afin qu'Israël mette à son tour un terme à sa politique d'agression au Moyen-Orient.

143. Il ne faut pas permettre à Israël de poursuivre impunément ses actes illégaux. Le moment est venu pour la communauté internationale d'aller au-delà de la condamnation et de prendre des mesures efficaces pour mettre un terme à une telle conduite. Ceux qui appuient l'entité sioniste et prennent partie pour l'agression et l'expansion encouragent en fait les théories les plus odieuses et les plus dangereuses contre l'humanité et le droit.

144. Le monde arabe veille à respecter les principes de paix, de stabilité, de droit et de justice. Nous souhaitons vivre en paix sur notre territoire, entretenir des relations normales et d'égalité pour réaliser ces objectifs, et choisir nos amis ou nos ennemis en nous fondant sur ces nobles principes. L'agresseur israélien, qui cherche à imposer son hégémonie dans la région, se trouve donc confronté à une tendance arabe sincère vers la paix fondée sur le droit et la justice, et visant à maintenir la paix et la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde entier.

145. La position arabe se fonde sur les principes adoptés aux conférences arabes au sommet, et en particulier à la douzième Conférence qui s'est tenue à Fez le mois dernier, dont les résolutions confirment que les Arabes revendiquent le droit, la paix et la justice et déploient tous leurs efforts pour maintenir une paix juste et complète au Moyen-Orient, conformément aux résolutions des Nations Unies.

146. Les résolutions adoptées à la Conférence au sommet de Fez confirment la volonté arabe de réaliser une paix fondée sur la justice, car elles prennent en compte la situation réelle dans la région et comportent les principes et les bases qui pourront être un point de départ objectif pour établir une paix juste et durable. Parmi ces principes figure le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à établir un Etat indépendant sur son propre territoire et sous la direction de l'OLP, son unique représentant légitime. Cela est conforme aux principes de droit et de justice ainsi qu'aux résolutions des Nations Unies. Au moment où les pays arabes réaffirment dans les

résolutions adoptées à Fez leur volonté d'établir la paix fondée sur la justice, Israël prouve, par sa conduite, qu'il ne souhaite pas la paix et préfère plutôt assurer son expansion et son occupation des territoires. Il est devenu clair qu'Israël n'est pas un pays qui recherche la sécurité. Ceux qui cherchent la sécurité sont les Arabes.

147. La paix n'interviendra pas tant qu'un peuple continuera d'être victime de l'oppression, de l'occupation, de l'humiliation, du racisme, de l'impérialisme et de toutes les autres formes de domination. L'histoire nous a montré que les peuples qui ont été privés de leurs droits fondamentaux se sont levés résolument pour défendre ces droits. Leur résistance a pris différentes formes. Une paix véritable au Moyen-Orient n'interviendra que si l'on reconnaît intégralement le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement de son propre Etat indépendant et que si les forces israéliennes se retirent de tous les territoires arabes occupés, notamment de la ville sainte de Jérusalem. Une paix véritable n'interviendra pas au Moyen-Orient tant qu'Israël continuera à violer les principes les plus élémentaires des droits de l'homme dans les territoires occupés et au Liban. La paix n'interviendra pas tant qu'Israël poursuivra ses desseins expansionnistes et sa politique raciste.

148. Enfin, une solution juste et globale de la question de Palestine permettra de régler de nombreux problèmes internationaux qui constituent un danger pour la paix et la sécurité internationales. Si cette solution n'est pas trouvée, la tension internationale et la détérioration de la situation jusqu'à des conséquences imprévisibles constitueront une source de danger permanent.

149. Si nous voulons épargner au monde la catastrophe et les politiques d'extrémisme, de brutalité et d'agression, la sagesse et la raison doivent régir notre conduite. Nous devons également respecter les principes et les éléments susceptibles d'atténuer la tension internationale et de surmonter bien des menaces pour la paix et la sécurité internationales, que je viens d'évoquer. Nous devons collaborer à la recherche d'une solution à tous les problèmes et conflits internationaux pour instaurer une communauté internationale marquée par la stabilité, le progrès, la paix et la sécurité.

150. M. AL-ALAWI ABDULLA (Oman) [*interprétation de l'arabe*] : Je voudrais adresser mes sincères félicitations à M. Hollai à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale et je forme tous les vœux de le voir, avec les membres du Bureau, diriger avec succès les travaux de l'Assemblée vers la réalisation de nos objectifs. J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à M. Kittani, l'ancien président, pour les efforts qu'il a déployés pendant la trente-sixième session et pour l'habileté avec laquelle il a conduit ses travaux et ceux de l'Assemblée générale au cours des sessions et des réunions successives qui ont eu lieu cette année.

151. L'élection du nouveau Secrétaire général a été pour nous une source de satisfaction, étant donné sa compétence exceptionnelle et sa grande expérience des travaux de l'Organisation ainsi que le respect et la réputation dont il jouit pour les tâches qu'il a accom-

plies. En exprimant nos félicitations à M. Pérez de Cuéllar pour son élection par acclamation, nous désirons affirmer également qu'il est digne de cette confiance universelle et lui souhaiter le plus grand succès dans l'exercice de sa tâche importante. Nous formons l'espoir qu'il atteindra les grands objectifs qui lui sont fixés.

152. En passant en revue la situation internationale et les événements qui se sont déroulés depuis la session précédente, nous sommes amenés malheureusement à conclure que le tableau est sombre. La plupart des problèmes que nous avons examinés deviennent de plus en plus compliqués. Les opinions et les espoirs que nous avons exprimés n'ont guère été réalisés. De nombreuses résolutions n'ont été ni respectées ni appliquées. Nos espoirs de voir les relations internationales reposer sur les principes de la Charte et sur le droit international sont loin d'être réalisés, et les Nations Unies, comme le Secrétaire général l'a signalé dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, n'ont pas pu jouer le rôle effectif et décisif envisagé dans la Charte, décevant ainsi l'espoir de voir l'Organisation maintenir la paix et la sécurité et servir d'instance de négociation. Nous devons nous efforcer de mettre un terme à cet éloignement de la Charte et nous devons respecter les principes qu'elle énonce et renouveler les idées qui y figurent, ce qui exige un effort collectif vers l'instauration de la paix, renforçant ainsi la capacité de l'Organisation des Nations Unies à jouer son rôle fondamental.

153. La liste des problèmes dont cette session est saisie est, comme d'habitude, longue, complexe et variée, mais nous pensons que cette liste ne doit pas nous conduire au désespoir ou nous pousser à abandonner les efforts que nous avons déployés afin de réaliser ce que nous jugeons juste et équitable. Nous n'avons d'autre choix que de poursuivre nos efforts et notre coopération pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, en particulier l'instauration de la paix fondée sur la justice.

154. Comme au cours des sessions précédentes, le problème du Moyen-Orient, dont la question cruciale est la question palestinienne, est le problème le plus urgent dont nous sommes saisis. Nous savons tous que le principal obstacle à la solution de ce problème réside non pas dans l'absence d'efforts déployés par les Nations Unies et en dehors, mais au premier chef dans le défi continu lancé par Israël à la volonté de la communauté internationale et dans le fait qu'il viole les principes mêmes qui régissent l'Organisation.

155. Ce défi lancé à l'opinion publique internationale et cette violation de la Charte et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies représentent un grave phénomène, et il est temps d'y faire face. Sinon, la loi de la jungle l'emportera dans les relations internationales et ce qui reste encore de confiance et d'espoir pour trouver une solution pacifique de ce problème, fondée sur les principes du droit international et la justice, s'effondrera. Cela contribuera également à affaiblir la capacité de l'Organisation à trouver des solutions pacifiques et justes aux différends dont elle est saisie, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport.

156. Le Sultanat d'Oman est un défenseur de la paix, et les peuples de notre région qui connaissent la guerre

et l'instabilité depuis longtemps espèrent une ère de sécurité et de stabilité. La paix que nous recherchons est une paix fondée sur la justice et sur les principes adoptés par l'Organisation. Nous recherchons une paix juste et durable qui mette un terme à la tragédie du peuple palestinien et qui lui permette de réaliser ses aspirations légitimes à retourner dans son foyer et à l'autodétermination. Voilà pourquoi nous avons appuyé et continuons d'appuyer tous les efforts visant à instaurer la paix dans la région. A cet égard, la Conférence au sommet arabe à laquelle nous avons participé, a jeté les bases et défini les orientations d'une solution juste et pacifique au problème du Moyen-Orient. En outre, les huit principes qui représentent le cadre arabe pour résoudre ce problème ne s'écartent pas, ni dans l'ensemble ni dans le détail, des principes déjà approuvés par les Nations Unies.

157. Nous aimerions également dire que l'initiative prise récemment par M. Reagan, président des Etats-Unis d'Amérique, en faveur de la solution du problème du Moyen-Orient, contient des éléments positifs susceptibles de contribuer aux efforts déployés en faveur de la solution du problème.

158. Les initiatives de paix des Etats arabes et du président Reagan créent un climat favorable à un règlement juste et durable du problème. Nous devons nous en prévaloir et les encourager, et ne pas laisser l'attitude négative d'Israël saper nos efforts. Cependant, l'obstination d'Israël à déjouer tous les efforts internationaux et à repousser toutes les propositions tendant à régler le problème ont amené les Etats à croire qu'il est inévitable de recourir à la force pour résoudre les problèmes politiques mettant en jeu des Etats Membres, et cela est très grave.

159. L'agression israélienne contre un Etat arabe frère, le Liban, qui a abouti à l'occupation des territoires libanais en violation de la souveraineté du Liban, montre au monde entier qu'Israël non seulement ne croit pas à la paix mais ne croit qu'à la force. La communauté internationale doit donc une fois de plus condamner ces actes brutaux et exiger qu'Israël retire immédiatement ses forces du Liban; en outre, elle doit aider le peuple libanais à réaliser ses aspirations à la stabilité et à la sécurité.

160. Le 20 septembre 1982, le Ministre des affaires étrangères omanais a publié la déclaration suivante au sujet des événements du Liban :

“Le Sultanat dénonce vigoureusement les massacres barbares qui ont été commis et qui continuent d'être commis par Israël contre des réfugiés palestiniens sans armes — vieillards, femmes et enfants — dans les camps de Sabra et de Chatila à Beyrouth-Ouest.

“Ces massacres de génocide représentent une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. Ils constituent un fait grave, car ils sont contraires à l'esprit de la paix et contribuent à augmenter la tension et l'instabilité dans la région. Ils rappellent le massacre de masse de Palestiniens perpétré par les autorités israéliennes, en 1948, à Deir Yassin et à Kafr Qassem.

“L'invasion israélienne de Beyrouth-Ouest et le massacre de réfugiés palestiniens sans défense, vieillards, femmes et enfants, font partie d'une

politique d'agression et d'expansion mise en œuvre par les autorités israéliennes d'occupation et dont les victimes sont les civils. Leurs actes défont toutes les valeurs humaines et toutes les normes internationales.

“L'Oman demande instamment aux dirigeants du monde et aux Etats responsables de l'évacuation des combattants palestiniens de Beyrouth-Ouest, ainsi qu'à l'opinion internationale et aux organisations internationales et humanitaires, de prendre toutes leurs responsabilités à ce stade crucial, pour mettre un terme au massacre inhumain des réfugiés palestiniens.”

161. Le retrait d'Israël de la totalité du Liban devrait avoir lieu immédiatement, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous espérons que le retour des forces multinationales de maintien de la paix au Liban, qui ont supervisé le départ des combattants palestiniens, aidera le Gouvernement libanais à réaffirmer sa souveraineté sur l'ensemble du Liban.

162. La poursuite d'opérations militaires entre deux Etats voisins, l'Iraq et la République islamique d'Iran, est une source d'inquiétude et d'instabilité pour toute la région du Golfe et représente une menace pour tous les peuples de cette région; en fait, cela constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales, comporte des dangers innombrables et épuise une grande partie des ressources naturelles et humaines de ces deux Etats, ressources qui pourraient être mieux utilisées aux fins du développement économique et social.

163. Nous ne pouvons que nous associer à ceux qui ont lancé un appel pour mettre fin à ce gaspillage humain et économique et qui ont demandé à tous les intéressés de régler ce conflit entre deux Etats frères de manière pacifique et le plus rapidement possible.

164. Dans le cadre de la Ligue des Etats arabes, nous avons accueilli avec satisfaction la déclaration de l'Iraq tendant à retirer ses forces du territoire iranien jusqu'aux frontières internationales et indiquant qu'il est prêt à entamer des négociations pour mettre fin à la guerre. Conformément au même principe et dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans la région du Golfe, nous demandons à l'Etat frère d'Iran de cesser la guerre et de se tourner vers la paix qui servira les intérêts légitimes de tous les peuples.

165. En dépit des nombreuses résolutions de l'ONU exigeant le retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan et le renouvellement de cette demande par la Conférence islamique et la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à New Delhi, insistant sur le respect de l'indépendance et de la souveraineté de l'Afghanistan, son statut de pays non aligné et le retrait des troupes étrangères, les troupes soviétiques continuent d'occuper l'Afghanistan musulman et non aligné, au mépris le plus total des résolutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales intéressées.

166. Une fois de plus, nous lançons un appel du haut de cette tribune en faveur de la cessation de l'agression soviétique et du retrait immédiat des troupes soviétiques, pour permettre à l'Etat frère d'Afghanistan de regagner le contrôle de sa destinée et de

choisir son système politique, économique et social à l'abri de toute intervention et coercition étrangères.

167. Dans le cadre du problème de l'Asie occidentale, nous ne pouvons pas passer sous silence la détérioration de la situation en Asie du Sud-Est, et notamment l'occupation continue du Kampuchea par les troupes vietnamiennes. Dans cet ordre d'idées, nous espérons que l'Assemblée à cette session soulignera la nécessité de respecter la Charte et les principes qu'elle contient et trouvera une rapide solution politique pacifique fondée sur les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains et de non-recours à la force, ainsi que la nécessité d'un retrait immédiat des troupes vietnamiennes du Kampuchea pour permettre au peuple kampuchéen de déterminer sa propre destinée, à l'abri de toute ingérence extérieure, de manière que la région puisse connaître la paix.

168. L'Oman a des relations historiques avec nombre de pays et peuples du continent africain. Par conséquent, nous partageons les aspirations des peuples du continent et leurs espoirs pour une solution aux problèmes graves d'Afrique australe, et notamment de la Namibie, et nous nous associons aux Africains pour condamner la discrimination raciale. Nous exigeons de nouveaux efforts à l'intérieur et en dehors des Nations Unies pour réaliser les aspirations des peuples africains à la liberté et à la stabilité.

169. Etant donné sa position géographique, le Sultanat d'Oman s'intéresse avant tout aux événements dans la corne de l'Afrique. Nous regrettons les tentatives continues de s'ingérer dans les affaires intérieures des pays de la région. Nous condamnons les actes d'agression contre l'Etat frère de Somalie et nous exigeons qu'il soit mis fin à l'intervention étrangère dans les affaires intérieures des pays de la région, de crainte qu'ils ne deviennent victimes de l'expansionnisme étranger et des tentatives visant à diffuser des systèmes sociaux importés de l'étranger et à les imposer aux peuples de la région afin d'en exploiter les ressources.

170. Notre préoccupation au sujet des événements dans la corne de l'Afrique est étroitement liée à la sécurité et à la sauvegarde des pays côtiers de l'océan Indien. Le Sultanat d'Oman étant l'un de ces pays, nous nous inquiétons de la sécurité de la région et sommes donc en faveur d'une déclaration qui en ferait une zone de paix; nous demandons qu'il soit mis fin à la rivalité des grandes puissances qui cherchent à y établir des zones d'influence. En tant que membre du Comité spécial de l'océan Indien, l'Oman est désireux de promouvoir les efforts visant à prendre les dispositions nécessaires pour réunir la Conférence sur l'océan Indien prévue, en 1983 à Colombo, de manière à ne plus retarder la démilitarisation de l'océan Indien.

171. Ma délégation voudrait exprimer sa satisfaction du fait que l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, a adopté une Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats [résolution 36/103, annexe]; nous espérons que cette déclaration, qui insiste sur le respect de ce principe important, sera appliquée de manière à garantir le droit de tous les peuples à façonner leur destinée et à choisir leur sys-

tème de gouvernement à l'abri de toute intervention, pression ou menace de l'extérieur.

172. A l'instar des autres Etats épris de paix, l'Oman attachait beaucoup d'importance à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, sur laquelle il fondait beaucoup d'espoir. Nous avons escompté que les négociations et les délibérations menées pendant cette session seraient couronnées de succès. Mais, comme chacun sait, l'impossibilité de concilier les différents points de vue a empêché qu'un consensus puisse être réalisé sur les principales questions inscrites à l'ordre du jour de cette session, malgré les réunions préparatoires. Nous avons espéré que la deuxième session extraordinaire donnerait effet à l'Acte final adopté par consensus par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire tenue en 1978 [résolution S-10/2]. Au paragraphe 176 de ce document, les Etats Membres de l'Organisation

“réaffirment qu'ils sont solennellement déterminés à œuvrer au désarmement général et complet et à poursuivre collectivement leur effort en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales; d'éliminer la menace de la guerre, en particulier de la guerre nucléaire; de mettre en application des mesures pratiques visant à arrêter et à inverser la course aux armements; de renforcer les procédures facilitant le règlement pacifique des différends; et de réduire les dépenses militaires et d'utiliser les ressources ainsi libérées de façon à favoriser le bien-être de tous les peuples et à améliorer la situation économique des pays en développement.”

173. L'échec des négociations lors de la deuxième session extraordinaire et la déception que cela a provoqué pour de nombreuses parties sont regrettables et déplorables. Il ne faut cependant pas oublier que la responsabilité des Nations Unies en matière de désarmement est fondamentale et que, comme nous l'avons dit, elle découle de leurs buts et principes, à savoir jeter les bases de la paix et préserver les générations futures du fléau de la guerre. Il est urgent que les Nations Unies continuent d'assumer pleinement cette responsabilité, sans hésitation ou désespoir. Il est également impératif de mobiliser la volonté collective, de vaincre le doute par la confiance, de manière à parvenir à des résultats positifs dans ce domaine.

174. Dans cet ordre d'idée, je voudrais réitérer ce que le Président de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée a dit : “Nous ne tiendrions pas compte de la réalité si nous omettions de relever que cette session est convoquée à un moment qui constitue un tournant préoccupant dans le domaine des relations internationales. Le doute, les conflits et un sentiment croissant d'insécurité ainsi qu'une tendance à recourir à la force continuent de l'emporter”.

175. Il est impératif que la communauté internationale se penche sérieusement sur la structure des relations entre Etats, de manière à rétablir l'application des principes du droit international et le respect de la Charte des Nations Unies, car il sera impossible de faire des progrès en matière de désarmement sans qu'existent ces éléments essentiels de confiance et de respect.

176. Comme de nombreux autres pays du monde, mon pays est conscient de l'importance croissante de

l'instauration d'un nouvel ordre économique international reposant sur un juste équilibre entre les prix des matières premières et des produits finis, compte tenu des besoins des pays en développement et de la nécessité d'accélérer leur développement. C'est pourquoi mon pays continue d'appuyer les décisions prises par le Groupe des 77 et les efforts faits par le Groupe dans ce sens dès le début des négociations globales sur la coopération économique internationale en faveur du développement, entérinées par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session [résolution 34/138]. Nous voudrions souligner qu'il n'est pas possible de trouver une solution à ces problèmes si ce n'est en abordant les problèmes économiques globaux actuels de manière universellement acceptée et grâce à des solutions concertées et considérées par tous comme étant permanentes et équitables.

177. Depuis lors, malheureusement, ma délégation n'a constaté aucun progrès positif dans les négociations économiques globales. Au contraire, elle a été témoin d'une détérioration manifeste de la situation économique de nombreux pays du monde, et en particulier de celle des pays en développement. La détérioration évidente des termes de l'échange, l'augmentation importante des dépenses en capital, la demande insuffisante des exportations en provenance de ces pays, le recours fréquent à la politique de protectionnisme, l'application continue de termes stricts et défavorables en matière de transfert de technologie à ces pays — tout cela a lourdement pesé sur les économies des pays en développement, interrompu leur croissance économique et conduit à une très forte augmentation du déficit de leur balance des paiements et de leur dette extérieure.

178. Comme tous les autres pays en développement, le Sultanat d'Oman estime que la coopération économique internationale est essentielle et que les pays développés doivent accroître leur aide aux pays en développement de manière à élever leur niveau de développement, à soulager leur dette extérieure et à faire preuve de plus de souplesse et de sérieux dans les négociations sur cette question. Le Sultanat d'Oman estime que la communauté internationale est plus que jamais tenue de trouver une solution à la crise économique actuelle en s'efforçant par tous les moyens d'atteindre les objectifs et les buts énoncés dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56, annexe]. Nous espérons que, sous peu, nous serons témoins de résultats positifs en ce sens, qui répondent aux efforts du Secrétaire général.

179. L'Oman a participé à l'adoption du texte final de la Convention sur le droit de la mer à New York le 30 avril dernier, bien que le texte final ne contienne pas les propositions et les vues avancées par l'Oman au cours des délibérations de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer ces dernières années. Nous l'avons fait, car nous sommes persuadés que la Convention est, en général, équitable pour tous et mettrait un terme à la situation chaotique qui existe pour ce qui est des mers — particulièrement en ce qui concerne l'exploration et l'exploitation des ressources du fond des mers — d'une manière qui servirait les intérêts de l'humanité dans son ensemble,

sans préjudice des droits fondamentaux des Etats côtiers.

180. Nous espérons que les Etats qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas pu voter en faveur de la Convention réexamineront leur position, car la Convention représente le résultat d'efforts prolongés et ardues déployés au cours des 10 dernières années, et si elle n'était pas adoptée ces efforts n'auront servi à rien. Sinon, les Etats recourront à leurs anciennes pratiques sans aucune contrainte juridique définissant leurs droits et leurs obligations en vertu du droit de la mer.

181. Je voudrais dire enfin, à propos du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, combien nous apprécions l'exposé qu'il y fait sur la situation du monde en général, et des Nations Unies en particulier. Ce rapport mérite une plus grande attention que celle accordée aux rapports antérieurs. Il reflète clairement et de façon réaliste nos sentiments, en particulier ceux des pays en développement qui, plus que tous les autres, ont besoin de voir que l'Organisation des Nations Unies reçoit l'appui nécessaire qui lui permettra de jouer le rôle efficace et décisif que la Charte envisageait clairement pour elle. Nous espérons que ce rapport recevra l'attention qu'il mérite et que la présente session étudiera les moyens efficaces d'éliminer les faiblesses des travaux de l'Organisation, notamment celles qui se sont manifestées ces dernières années, de sorte qu'elle puisse retrouver l'importance que les peuples du monde lui ont conférée à sa naissance.

182. Nous renouvelons l'engagement pris dans le préambule de la Charte de nous efforcer sérieusement de préserver les générations futures du fléau de la guerre, proclamons à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, et réaffirmons notre attachement aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

183. M. JORGE (Angola) : Il nous est extrêmement agréable d'adresser nos premiers mots au Président pour lui exprimer, au nom du Gouvernement de la République populaire d'Angola, nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Qu'il me soit permis de saisir cette opportunité pour témoigner notre vive satisfaction de voir présider cette auguste assemblée un distingué représentant d'un pays socialiste, la République populaire de Hongrie, avec lequel nous entretenons d'excellentes relations d'amitié, de solidarité et de coopération. Nous lui souhaitons les plus grands succès dans l'exercice de ses hautes responsabilités. Qu'il nous soit également permis de réaffirmer à M. Kittani notre profonde reconnaissance et appréciation pour la façon digne et clairvoyante dont il a su s'acquitter de son mandat au cours de la trente-sixième session de l'Assemblée. Qu'il nous soit permis, par ailleurs, de réitérer au Secrétaire général notre plus grande reconnaissance pour les inlassables efforts qu'il a déjà entrepris dans la recherche des solutions les plus adéquates aux graves problèmes que la communauté internationale affronte.

184. La trente-septième session se tient à un moment très critique, dans la mesure où la conjoncture inter-

ationale s'est extrêmement détériorée au point de menacer sérieusement la survie d'un certain nombre de peuples bien déterminés.

185. Chaque année, nous venons tous participer à la session annuelle de l'Assemblée générale. Un torrent de discours prend place. L'adhésion aux nobles principes de liberté, de paix, de justice, de démocratie, de solidarité, de développement et de coopération est réaffirmée par chacun de nous ! Mais, malheureusement, la mise en œuvre de tels idéaux s'arrête pour certains d'entre nous à la sortie du Siège de l'ONU.

186. A plusieurs reprises et à cette même tribune, nous avons exprimé nos profondes inquiétudes devant la dégradation progressive de la situation internationale et ses conséquences désastreuses pour toute l'humanité. Et nous ne pouvons, ni ne devons cacher l'énorme angoisse que nous ressentons devant l'impuissance, la résignation ou la démission des instances internationales compétentes lorsqu'il s'agit de faire face à la prolifération des foyers de tension fomentée, consciemment et dangereusement, par les puissances impérialistes, et notamment par l'actuelle administration américaine.

187. Personne ici ne peut ni ne doit ignorer les causes et les agents responsables d'un si sombre tableau. Jusqu'à quand les peuples et gouvernements épris de paix et de justice devront attendre pour que les organes adéquats et existant aux Nations Unies assument fermement leurs responsabilités et prennent les mesures les plus efficaces, qui sont d'ailleurs à leur portée, à l'égard des gouvernements de certaines puissances occidentales pour mettre un terme : aux flagrantes violations des principes fondamentaux de la Charte; au maintien de guerres coloniales et à la fomentation d'agressions de toute sorte, par des voies directes ou indirectes, contre des Etats qui adoptent des positions indépendantes et progressistes; au pillage économique dans les pays sous-développés et à la persistance à empêcher la réduction graduelle du fossé existant et de plus en plus grand entre les pays nantis ou développés et les pays pauvres ou sous-développés; à l'imposition de bases militaires dans les coins du monde les plus divers, généralement maintenues contre la volonté des peuples; à la persévérance à entraver les sérieux efforts déployés par les pays socialistes et les forces progressistes et démocratiques pour atteindre la détente, le désarmement général et complet, l'interdiction globale de la fabrication et de l'utilisation d'armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, biologiques et chimiques, y compris la bombe à neutrons; à l'augmentation accélérée des budgets et des dépenses militaires stimulée par l'escalade de la course aux armements, autrement ces montants astronomiques auraient pu être judicieusement consacrés au développement économique et social des pays sous-développés; aux manœuvres systématiques tendant à contrecarrer l'instauration d'un nouvel ordre économique international préconisé par le mouvement des pays non alignés.

188. Devant cette situation alarmante qui met en évident danger l'avenir des peuples et face à la croissante tragédie que vivent des millions d'êtres humains qui sont encore privés de leur liberté et du droit de choisir leur propre destinée et qui ne disposent pas des voies et moyens pour lutter contre la servitude et

l'humiliation, la tyrannie et la misère, la famine, l'ignorance et la maladie, nous nous voyons obligés de répéter : à qui incombe, en premier lieu, la grave responsabilité d'une telle détérioration de la situation internationale ? A notre avis, c'est à l'actuelle administration américaine, à certains de ses alliés et de ses agents ou instruments privilégiés, à savoir les régimes racistes et fascistes de Pretoria et de Tel-Aviv !

189. La raison de notre point de vue réside dans la ferme conviction du Gouvernement de la République populaire d'Angola qu'aucun pays socialiste, progressiste ou épris de paix et de justice ne prend ni ne prendra des initiatives visant à fomentier des foyers de tension, à déclencher une guerre nucléaire ou à utiliser d'autres armes de destruction massive, car la survie de l'humanité, la paix et la sécurité internationales, l'indépendance des peuples et la coexistence pacifique sont, pour eux, des principes et des objectifs primordiaux.

190. Les problèmes mondiaux qui affectent sérieusement la paix, la sécurité, le développement, la liberté et l'indépendance, exigent des efforts considérables de la communauté internationale dans son ensemble et une réponse globale, en tenant compte essentiellement du fait que chaque peuple a le droit de choisir librement son système politique, économique, social et culturel sans intimidation ni pressions; que chaque peuple a le droit de disposer de ses richesses nationales et de les exploiter à son propre profit; que chaque peuple a le droit de rejeter toute forme de subordination et de dépendance vis-à-vis de qui que ce soit, toute ingérence et toute pression, qu'elles soient de nature politique, économique ou militaire.

191. Il est indéniable que dans cette conjoncture la détente, le désarmement général et complet, la menace nucléaire et la course aux armements constituent des préoccupations majeures des pays épris de paix et de justice. A cet égard, nous nous permettons de rappeler que la position angolaise a été clairement définie, une fois de plus, au cours de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ce qui nous évite de revenir sur le sujet.

192. La République populaire d'Angola étant insérée géopolitiquement dans le continent africain, il est légitime que le Gouvernement angolais accorde une attention primordiale aux problèmes africains, notamment à ceux de l'Afrique australe, tenant compte des graves implications dans la région et dans le monde.

193. Depuis une vingtaine d'années, de nombreuses résolutions pertinentes ont été adoptées par l'ONU, l'OUA et le mouvement des pays non alignés, d'une part, reconnaissant le droit du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance et, d'autre part, dénonçant ou condamnant fermement l'occupation illégale de la Namibie par le criminel régime sud-africain.

194. Confrontée directement aux menaces, aux agressions et aux invasions armées du régime raciste et terroriste de Pretoria depuis 1975, la République populaire d'Angola attend de la communauté internationale un engagement décisif et à la mesure des exigences du moment, pour que le problème de la Namibie soit finalement réglé et pour que le peuple angolais puisse, pour sa part, expulser les envahis-

seurs racistes, riposter aux agressions futures et assurer la défense de sa souveraineté nationale et de son intégrité territoriale.

195. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Comme on le sait, le groupe de contact a soumis à l'appréciation de la SWAPO, des Etats de la ligne de front et du Nigéria, en octobre 1981, un plan d'action comprenant trois phases : premièrement, l'adoption jusqu'à fin janvier 1982 des prétendus principes constitutionnels par les parties concernées et intéressées, lesquels devraient être insérés dans la future constitution de la Namibie; deuxièmement, l'approbation jusqu'à fin mars, par le Conseil de sécurité, de la composition et des effectifs des troupes de l'ONU ainsi que la question de "l'impartialité" de l'ONU soulevée par le régime de Pretoria; troisièmement, la mise en œuvre, à partir d'avril, du plan de l'ONU conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, contenant quatre aspects fondamentaux : cessez-le-feu; réduction graduelle des troupes sud-africaines jusqu'à 1 500 hommes; implantation des troupes de l'ONU en Namibie; élections libres et justes.

196. Dès les premières réunions avec le groupe de contact, et toujours en dehors du cadre et de la mission de celui-ci, la délégation des Etats-Unis a demandé à avoir des contacts bilatéraux avec les autorités angolaises et a commencé alors à essayer de lier la présence des forces internationalistes cubaines en République populaire d'Angola au processus de négociations pour l'indépendance de la Namibie, ce qui a toujours été fermement rejeté par le Gouvernement angolais, compte tenu de l'absurdité d'une telle liaison qui, en effet, cache mal l'obsession ou la méfiance de l'administration américaine à l'égard de la permanence des forces internationales cubaines en République populaire d'Angola.

197. Devant l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations concernant la première phase, en vertu du système électoral proposé par le groupe de contact, et tenant compte du fait que la présence des forces cubaines en République populaire d'Angola devenait l'objet d'une campagne calomnieuse et malveillante de la part de l'administration américaine qui, sans aucune pudeur, cherchait à tout prix à la lier au processus d'indépendance de la Namibie — directement ou par l'intermédiaire du régime raciste sud-africain, devenu sa caisse de résonance — comme un moyen de plus pour empêcher la mise en œuvre des résolutions déjà adoptées par l'ONU, les Ministres des relations extérieures de la République populaire d'Angola et de la République de Cuba, au nom et en représentation de leurs gouvernements respectifs, ont formulé et signé une déclaration conjointe, le 4 février 1982, et que connaissent bien tous les membres de cette instance internationale.

198. Il conviendra alors de rappeler qu'à la fin du mois d'août 1981, au cours d'un déjeuner offert à la presse étrangère accréditée en Afrique du Sud et au moment même où se déroulait une agression de grande envergure contre la République populaire d'Angola, le Premier ministre sud-africain a déclaré que les Cubains ne représenteront aucune menace pour l'Afrique du Sud et que l'Afrique du Sud ne fait pas de la retraite des Cubains d'Angola une condition préalable à la solution pacifique de la question de Namibie.

199. Il est cependant surprenant mais significatif qu'un certain nombre de ceux qui expriment leurs préoccupations à l'égard de la présence des forces internationalistes cubaines en République populaire d'Angola ne témoignent pas de telles préoccupations vis-à-vis de l'occupation illégale depuis plus d'un an d'une partie du territoire angolais par les troupes racistes et fascistes sud-africaines. Où en est donc la morale ?

200. Et pourtant, au cours de ces neuf derniers mois, l'armée sud-africaine a fait 580 vols de reconnaissance, 18 bombardements aériens, 96 débarquements de troupes hélicoptées et plusieurs actions de sabotage et de représailles contre la population civile. Les forces angolaises ont enregistré 31 morts, 65 blessés et 38 disparus, tandis que les forces ennemies ont eu 39 morts. Sept avions et 3 hélicoptères sud-africains ont été abattus.

201. Ainsi, nous estimons qu'il est impératif qu'on prenne dûment en considération les positions de principe suivantes.

202. Premièrement, la déclaration conjointe angolaise-cubaine atteste solennellement, et sans aucune ambiguïté, le propos de l'exécution du retrait graduel des forces internationalistes cubaines stationnées en territoire angolais.

203. Deuxièmement, le 22 avril 1976, un mois après l'expulsion des troupes sud-africaines, les Gouvernements angolais et cubain se sont mis d'accord sur un programme de réduction progressive de telles forces et, en moins d'un an, le contingent militaire cubain a été réduit de plus d'un tiers. Vers la fin du premier semestre de 1979, les deux gouvernements ont décidé à nouveau de mettre en exécution un autre programme de réduction graduelle des forces cubaines. Cependant, ces deux programmes ont dû être suspendus à un moment déterminé, en vertu du nombre croissant et de l'envergure des agressions armées sud-africaines contre les provinces de Cunene et de Huila. Il est à souligner que les Gouvernements angolais et cubain ont pris spontanément l'initiative de mettre en exécution de tels programmes. Aucun gouvernement — y compris celui des Etats-Unis d'Amérique — ni aucune instance internationale ne s'est permis de nous proposer ou de nous demander de le faire. Comment concevoir maintenant la maladroite insistance de l'administration américaine sur ce sujet, et le fait qu'elle ne se rend pas compte qu'une telle attitude constitue une grossière et inadmissible ingérence dans les affaires intérieures d'un pays indépendant et souverain ?

204. Troisièmement, il est dit dans la même déclaration conjointe que lorsque les Gouvernements angolais et cubain l'entendront ainsi, le retrait des forces cubaines stationnées en territoire angolais s'effectuera, par décision souveraine du Gouvernement de la République populaire d'Angola, lorsque aura cessé toute éventualité d'agression ou d'invasion armée et, dans ce sens, le Gouvernement cubain réitère qu'il respectera sans hésitation toute décision prise par le Gouvernement souverain de la République populaire d'Angola concernant le retrait desdites forces. Et une fois de plus, nous réaffirmons solennellement devant l'Assemblée nos propos.

205. D'autre part, au cours de ces trois derniers mois, les délégués américains au sein du groupe de contact se sont efforcés, tout particulièrement, de propager un optimisme ouvert sur des résultats déjà obtenus dans les négociations qui se tiennent à New York depuis le mois de juin. En réalité, c'est un faux et malveillant optimisme. Il est faux, dans la mesure où le système électoral n'est pas encore défini, la composition finale des forces de l'ONU n'est pas encore achevée et le cessez-le-feu entre la SWAPO et le régime de Pretoria, qui constituera l'indispensable point de départ de la mise en œuvre du plan de l'ONU, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, nous paraît loin d'être prévu ou établi. Il est malveillant, dans la mesure où l'administration américaine a déclenché une manœuvre tendant à imputer à la République populaire d'Angola la responsabilité du retard ou même de l'empêchement d'une solution rapide et adéquate du processus d'indépendance de la Namibie, à la suite de la position du Gouvernement angolais à l'égard de la "liaison" et du retrait des forces internationalistes cubaines. En effet, cette manœuvre constitue une fuite de ceux qui sont ou seront les vrais responsables d'une telle éventualité.

206. Ainsi, face à la légitimité de la position angolaise, les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats de la ligne de front, réunis à Lusaka le 4 septembre 1982,

"ont constaté avec indignation qu'un nouvel élément a été introduit par les Etats-Unis d'Amérique, en prétendant lier les négociations pour l'indépendance de la Namibie au retrait des forces cubaines d'Angola. Dans ce sens, le Sommet a souligné sans aucune équivoque l'importance de séparer le processus de décolonisation de la Namibie du maintien des forces cubaines en Angola. L'insistance à maintenir cette liaison est contraire à l'esprit et à la lettre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et pourra seulement entraver le processus de négociations. Cette insistance constitue aussi une ingérence dans les affaires intérieures de l'Angola. Dans ce contexte, ils ont exprimé leur appui total à la position angolaise sur cette question, laquelle se trouve clairement définie dans la déclaration conjointe des Gouvernements de la République populaire d'Angola et de la République de Cuba, du 4 février 1982. Ils ont donc rejeté toute tentative de rendre la République populaire d'Angola responsable du retard d'une conclusion rapide des négociations pour l'indépendance de la Namibie. Ils ont condamné énergiquement l'agression et l'invasion de l'Angola par les forces sud-africaines et ils ont exigé du régime de Pretoria la cessation de tous les actes d'agression et le retrait de toutes ses troupes de l'Angola."

207. Une position similaire a été prise au cours de la troisième Conférence des chefs d'Etat de la République populaire d'Angola, de la République du Cap-Vert, de la République de Guinée-Bissau, de la République populaire du Mozambique et de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, qui s'est tenue dans la capitale du Cap-Vert les 21 et 22 septembre 1982.

208. Qu'il nous soit permis de rappeler à l'Assemblée les énormes sacrifices déjà consentis par l'héroï-

que peuple angolais et le prix extrêmement élevé qu'il est en train de payer en milliers de vies humaines perdues et en dommages matériels qui se chiffrent déjà à plus de 7,5 milliards de dollars.

M. Traoré (Mali), vice-président, prend la présidence.

209. Je voudrais rappeler encore une fois la proposition soumise par le Gouvernement angolais à l'examen de l'Assemblée générale lors de sa trente et unième session [84^e séance] pour la constitution d'un fonds international pour la reconstruction nationale de l'Angola, de l'ordre de 300 millions de dollars. Il est regrettable de constater qu'une si juste proposition n'a pas reçu la moindre attention de cette instance internationale, bien que, dans sa résolution 475 (1980), le Conseil de sécurité a prié "les Etats Membres de prêter d'urgence toute l'assistance nécessaire à la République populaire d'Angola et aux autres Etats de première ligne" et a demandé "le paiement par l'Afrique du Sud à la République populaire d'Angola d'une indemnisation totale et adéquate pour les pertes en vies humaines et les dommages matériels résultant de ses actes d'agression". Pourrons-nous renouveler notre espoir que notre cri d'amertume soit entendu ?

210. En Afrique du Sud, personne n'ignore que la situation interne continue à se détériorer progressivement dans la mesure où les contradictions au sein de l'odieuse régime d'*apartheid* et du parti au pouvoir s'aggravent davantage et où les vaillants combattants de l'African National Congress [ANC] poursuivent avec persévérance et héroïsme des actions politico-militaires dont les efforts sont même reconnus par le régime de Pretoria, ce qui amène ce dernier à une escalade de menaces et d'agressions ainsi qu'à une utilisation croissante de forces mercenaires et de groupes de bandits qu'il entraîne, finance, encadre et commande contre la République populaire du Mozambique — et il en est de même pour les agressions perpétrées contre les Républiques du Zimbabwe et de la Zambie et contre le royaume du Lesotho — ce qui doit mériter les plus fermes condamnations de tous les Etats Membres de l'ONU et la plus agissante solidarité envers l'ANC et ces Etats de première ligne.

211. En ce qui concerne le Sahara occidental, nous réitérons notre solidarité inébranlable à l'héroïque peuple sahraoui qui, sous la conduite de son seul et légitime représentant, le POLISARIO poursuit victorieusement sa lutte armée contre l'occupation marocaine pour recouvrer son entière indépendance et son intégrité territoriale. Nous nous réjouissons de l'admission de la République arabe sahraouie démocratique au sein de l'OUA et réitérons notre conviction que l'établissement de négociations directes entre les deux parties en conflit s'impose pour la recherche d'une solution politique.

212. Par rapport aux difficultés temporaires que traverse actuellement l'OUA, nous estimons que les problèmes qui peuvent nous affecter doivent être discutés par nous-mêmes, à l'intérieur de notre organisation continentale et sans aucune ingérence extra-africaine, comme on vient de le constater. La non-réalisation de la trente-huitième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, tenue à Addis Abeba en février 1982, et de la dix-neuvième session de la Conférence

des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA tenue à Tripoli en avril 1982, fait partie de la stratégie de l'impérialisme américain et de certains de ses alliés qui visent la soumission ou la paralysie des instances internationales qui jouent un rôle actif dans la lutte pour l'indépendance politique et économique des peuples. Nous sommes absolument persuadés que cette crise momentanée sera bientôt surmontée.

213. C'est avec une profonde émotion que nous avons suivi les sanglants événements au Liban. La brutale invasion armée perpétrée par le régime raciste et fasciste de Tel-Aviv, avec la pleine et honteuse connivence de l'administration américaine et l'admissible passivité de certains Etats arabes, le génocide des Palestiniens et des Libanais à Beyrouth-Ouest, les massacres et les carnages de Sabra et Chatila ne pourront jamais être oubliés et ne peuvent que mériter notre condamnation la plus vigoureuse et une riposte adéquate en temps opportun.

214. Nous avons la ferme conviction que le peuple palestinien et son seul et légitime représentant, l'OLP, sauront reprendre le combat, après avoir gagné le respect et l'admiration de tous ceux qui se sont rangés à côté des peuples en lutte pour leur indépendance, grâce à leur héroïque résistance au cours des combats acharnés pendant les 75 jours historiques. Nous réitérons notre solidarité indéfectible au peuple palestinien et à l'OLP dans la poursuite de leur lutte pour recouvrer leur patrie usurpée et pour établir un Etat indépendant.

215. Depuis sept ans d'occupation militaire indonésienne, le peuple du Timor oriental, conduit par son organisation d'avant-garde et légitime représentant, le Frento Revolucionária de Timor Leste Independente [FRETILIN], continue à résister héroïquement, malgré le manque de solidarité de certains pays du mouvement des pays non alignés qui, par respect des principes fondamentaux du non-alignement, auraient dû s'identifier à la lutte du peuple du Timor oriental.

216. L'incapacité de l'armée indonésienne à venir à bout de la lutte armée pour la libération du peuple du Timor oriental, montre à l'évidence que ce peuple rejette l'intégration ou l'annexion de sa patrie à l'Indonésie. Ni la présence des 35 000 soldats indonésiens, ni le recours aux forces hélicoptérées pour essayer de détruire les forces combattantes du FRETILIN qui contrôlent 70 p. 100 du territoire national, ni la terreur et la famine imposées au peuple du Timor oriental ne pourront éliminer les sentiments nationalistes de ce peuple et sa détermination de se battre. Cependant, plus de 200 000 personnes ont été massacrées par les troupes d'un pays qui se prétend non aligné et qui ne s'est jamais battu contre l'ancienne puissance administrante, le Portugal, pendant la période coloniale.

217. Les troupes indonésiennes et, par conséquent, le Gouvernement indonésien commettent aujourd'hui un ignoble génocide à travers la liquidation physique, la répression culturelle, la déportation et le repeuplement par l'intermédiaire de milliers de citoyens de Java. Mais au sein de l'armée indonésienne commence à se manifester la résistance à la participation à des opérations d'anéantissement des patriotes du Timor oriental, comme le prouve le récent refus de deux ba-

taillons qui, aujourd'hui, se trouvent isolés dans une des îles du pays.

218. Il a fallu que le Portugal se dérobe à ses responsabilités à l'égard du peuple du Timor oriental, dans la mesure où il n'a pas procédé au transfert du pouvoir aux dirigeants du FRETILIN, pour que l'Indonésie envahisse et occupe militairement une parcelle du Timor oriental et les environs de la capitale où les contingents militaires se sont cantonnés.

219. Depuis sa trentième session, l'Assemblée générale exprime sa profonde préoccupation devant la situation qui prévaut au Timor oriental et qui résulte de l'intervention des forces armées indonésiennes et demande au Gouvernement indonésien de retirer sans délai ses troupes du territoire afin de permettre au peuple du Timor oriental d'exercer librement son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, comme en témoigne la résolution 3485 (XXX) de l'Assemblée générale. Les résolutions 384 (1975) et 389 (1976) du Conseil de sécurité demandent à nouveau au Gouvernement indonésien de retirer sans plus tarder ses forces de ce territoire. La résolution 36/50 adoptée à la trente-sixième session de l'Assemblée générale réaffirme les mêmes principes et les mêmes demandes sans que le Gouvernement indonésien soit disposé à respecter les décisions de l'ONU. Il est donc impératif que tous les Etats Membres de l'ONU et notamment ceux qui sont membres du mouvement des pays non alignés n'entérinent pas une brutale annexion du Timor oriental à l'Indonésie, laquelle ne se préoccupe même pas de respecter nos propres résolutions.

220. Tenant compte du fait que le Gouvernement portugais semble vouloir réassumer ses responsabilités d'ancienne puissance administrante, afin d'amener la tragédie que vit le peuple du Timor oriental à l'attention de la communauté internationale, nous exprimons notre encouragement à une telle demande du Gouvernement portugais tendant à la satisfaction des aspirations légitimes du peuple de la République démocratique du Timor oriental.

221. En ce qui concerne le développement de la situation dans la République démocratique d'Afghanistan, dans la République populaire du Kampuchea, dans la République populaire et démocratique de Corée et dans la République de Chypre, nous réitérons notre solidarité agissante avec leurs causes respectives et avec les positions de leurs gouvernements dans la recherche de solutions justes et adéquates.

222. Concernant l'Amérique latine, nous réaffirmons notre solidarité militante avec le peuple salvadorien ainsi qu'avec ses représentants légitimes, le Front démocratique révolutionnaire et le Front Farabundo Martí de libération nationale, dans leurs justes luttes contre l'actuel régime d'El Salvador et saluons vivement les victoires déjà remportées.

223. Nous renouvelons notre solidarité à l'égard de la révolution cubaine, nous soutenons ses efforts pour surmonter les conséquences du criminel boycottage économique imposé par l'impérialisme américain en flagrante violation des droits de l'homme et dénonçons les agressions et menaces exercées à l'encontre du peuple cubain. Nous saluons également les processus révolutionnaires des peuples du Nicaragua et de Grenade, ainsi que leur détermination de faire face

aux sérieuses menaces qui pèsent sur eux. Nous réaffirmons notre solidarité agissante avec le peuple portoricain et dénonçons la manœuvre impérialiste qui, par la voie d'indignes pressions politiques et économiques, a empêché l'inscription à l'ordre du jour de cette question.

224. Personne n'ignore que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, ainsi que l'OUA ont déjà adopté plusieurs résolutions sur le mercenarisme, condamnant les activités des mercenaires, leur recrutement et leur utilisation pour entreprendre des actions de déstabilisation des pays sous-développés, notamment dans le continent africain. S'il est vrai qu'une convention pour l'élimination du mercenarisme en Afrique a déjà été adoptée par l'OUA — et la République populaire d'Angola qui a connu et continue à connaître les méfaits du mercenarisme, est fière de l'importante contribution donnée à l'élaboration de cette convention — il est impérieux que l'Assemblée générale adopte dans les plus brefs délais une convention internationale interdisant le recrutement, l'utilisation, l'instruction et le financement de mercenaires, ainsi que l'utilisation par ces derniers des facilités de transit. Certes, nous avons l'espoir que le Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, conformément à la résolution 35/48 de l'Assemblée générale, s'attachera à son mandat pour que cette convention soit finalement adoptée.

225. Le peuple angolais commémorera le mois prochain le septième anniversaire de la proclamation de la République populaire d'Angola. Sous la direction dynamique et clairvoyante du camarade Jose Eduardo dos Santos, président du MPLA-Parti du travail et président de la République, d'importants résultats ont déjà été obtenus dans la consolidation du processus révolutionnaire angolais, dans l'implantation des structures du parti, dans le renforcement de l'unité et de la défense nationale et dans l'édification des bases d'une société socialiste en République populaire d'Angola.

226. Mais il est malheureux de constater que le Gouvernement angolais se voit obligé de consacrer la plus grande partie de ses ressources humaines et matérielles à la défense de sa souveraineté nationale et de son intégrité territoriale, à cause des permanentes agressions perpétrées par le régime raciste et fasciste de Pretoria, ce qui a affecté sérieusement le développement économique et social déjà programmé. Mais pour atteindre ce but majeur, il faut que cesse cette guerre non déclarée qui nous est imposée. Il nous faut la paix ! Et nous osons espérer que cette paix, ardemment souhaitée par le peuple angolais, sera atteinte au cours de l'année prochaine !

227. La lutte continue. La victoire est certaine !

228. M. FARAH (Djibouti) : C'est un grand plaisir pour moi, au nom de ma délégation, de féliciter M. Hollai pour son élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que ses qualités de diplomate expérimenté et sa foi profonde en les idéaux et les objectifs de la Charte lui permettront de diriger les travaux de l'Assemblée avec succès. Je voudrais également rendre hommage à son prédécesseur,

M. Kittani du pays frère d'Iraq, pour la manière remarquable avec laquelle il a conduit les travaux de la dernière session régulière ainsi que des sessions extraordinaires. C'est également pour moi un grand plaisir de rendre un hommage particulier au Secrétaire général pour les efforts qu'il ne cesse de déployer en vue de promouvoir la paix et la sécurité internationales. Ma délégation est heureuse de lui exprimer son appréciation pour la lutte qu'il mène en vue de préserver les principes de la Charte et renforcer la solidarité internationale pour le progrès et le développement de l'humanité.

229. La trente-septième session de l'Assemblée générale se tient à un moment où la situation internationale se dégrade de plus en plus. L'ordre mondial néfaste que nous subissons encourage les superpuissances à acquérir des zones d'influence et rend leurs rivalités de plus en plus aiguës. Aussi, ces superpuissances utilisent-elles leurs acquis économiques, scientifiques et technologiques pour la réalisation de leurs objectifs et de leurs desseins.

230. Face à cette atmosphère de tension permanente, nous restons soucieux et inquiets de l'escalade des tensions, qui crée plusieurs points chauds dans de nombreuses parties du monde, et particulièrement dans le tiers monde.

231. Malgré les efforts incessants de la communauté internationale pour la recherche de la paix, nous sommes confrontés chaque jour à des guerres de plus en plus sophistiquées, guerres d'usure et d'anéantissement des nations. Jamais auparavant dans l'histoire autant de guerres ne se sont manifestées dans les pays du tiers monde, avec autant de pertes humaines, financières et matérielles. Cela se produit comme si, par un plan d'ensemble, celles-ci ont pour but d'épuiser les ressources naturelles des pays en développement et d'empêcher leur décollage économique.

232. C'est faire acte de trahison envers l'humanité dans la misère que de tolérer un gaspillage inutile de quantités inimaginables de ressources financières, scientifiques, technologiques et humaines alors que les deux tiers de la population mondiale, voués à l'extrême pauvreté, souffrent de graves difficultés économiques et de déséquilibre social. De surcroît, il existe dans tous les continents un grand nombre de réfugiés dont la moitié se trouve en Afrique. Ces réfugiés arrivent souvent dans un environnement où ils ont encore à lutter pour la satisfaction de leurs besoins élémentaires : nourriture, soins médicaux et abris.

233. Quelle sagesse humaine peut permettre un tel gaspillage dont le seul but est la destruction de ce que la civilisation universelle produit de meilleur pour le bien-être de l'humanité ? Nous ne pouvons séparer les actes menant au gaspillage de cette immense richesse humaine et matérielle de ceux qui retardent l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

234. En effet, les relations économiques internationales traversent, de nos jours, une crise très grave, laquelle devient un obstacle dans les négociations entre les pays riches et les pays démunis, parmi lesquels un certain nombre se trouve dans des conditions précaires, à savoir les pays les moins avancés. Il nous appartient d'échanger nos idées et de coordonner nos efforts dans le but de lutter ensemble pour des conditions de vie meilleures.

ner nos efforts dans le but de lutter ensemble pour des conditions de vie meilleures.

235. Après huit ans de travail ardu, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a atteint son objectif. L'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer constitue un jalon dans l'histoire de l'humanité. Ce succès de la Conférence rehausse le prestige et la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies, qui peut constituer un cadre efficace à toutes les questions d'importance vitale pour tous les Etats et pour la communauté internationale.

236. Le climat politique et la sécurité dans la région de l'océan Indien se sont gravement détériorés ces derniers temps. Les Etats du littoral et de l'arrière-pays s'inquiètent de la montée de la tension dans la région, conséquence des rivalités des grandes puissances. Il est plus qu'urgent de mettre en œuvre la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, conformément à la résolution 2832 (XXVI) du 12 décembre 1971. La situation d'insécurité et d'instabilité qui prévaut dans l'océan Indien nécessite la tenue rapide de la pertinente conférence à Colombo.

237. La République de Djibouti a, dès le lendemain de son indépendance, exprimé son attachement à la paix et à la sécurité internationales. Les objectifs qu'elle s'est fixés sont l'unité nationale, l'égalité et la paix.

238. Conformément à notre politique étrangère basée sur le dialogue et la coopération, nous avons choisi de vivre dans la paix avec nos voisins, loin de toute ingérence et immixtion. Notre neutralité se traduit par une politique de non-alignement, de bon voisinage et de coexistence pacifique. Aussi, nous exhortons nos voisins à régler tout différend par la voie pacifique, car nous restons convaincus que la paix et la stabilité sont les seuls garants de l'émancipation des peuples. De surcroît, nous invitons tous les dirigeants de la corne de l'Afrique à lutter pour la création des conditions appropriées qui pourraient favoriser la tolérance, la compréhension et la confiance entre les peuples de la région.

239. Nous attachons une grande importance à la coopération économique régionale et interrégionale et sommes disposés à participer efficacement à ces efforts conformément au Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique¹ et à la Charte d'action économique interarabe, adoptée à Amman.

240. La République de Djibouti, en dépit de ses difficultés économiques et de ses faibles ressources, accueille un nombre considérable de réfugiés. Cette situation s'est aggravée du fait des conséquences dévastatrices d'une sécheresse prolongée qui a déplacé environ un tiers de la population nationale qui a perdu tout moyen d'existence.

241. La République de Djibouti s'est lancée dans des programmes d'ensemble de revitalisation et de modernisation des secteurs déjà existants de l'économie de services ainsi que dans la création d'une base saine pour une économie productive et diversifiée en développant de nouveaux secteurs dans l'industrie, l'agriculture, l'élevage et la pêche.

242. Mon gouvernement, décidé à lutter par tous les moyens pour sortir des difficultés socio-économiques, apprécie l'assistance et l'aide des pays amis pour la réalisation de ces objectifs.

243. Après 34 années de guerres sanglantes, de sacrifices et d'efforts inlassables et ininterrompus, la communauté internationale vient d'affirmer de nouveau son soutien à la cause palestinienne en déclarant qu'aucun règlement juste et durable ne peut être atteint sans la reconnaissance des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien. C'est dans cette perspective que des propositions concrètes pour une solution pacifique d'ensemble ont été formulées.

244. Malheureusement, ces efforts de paix restent opposés aux ambitions politiques des sionistes qui veulent reléguer la cause palestinienne dans les oubliettes de l'histoire afin de promouvoir leur politique expansionniste. Ils ne veulent pas, ces sionistes, admettre ou tolérer de parler des droits nationaux des Palestiniens; ils ont voulu enterrer sous les décombres de Beyrouth les aspirations naturelles de tout un peuple. Pour ce faire, les seigneurs de la guerre sionistes ont déclenché l'agression la plus destructrice et la plus sanglante contre le Liban, utilisant l'arsenal le plus perfectionné, avec l'intention avouée d'anéantir le peuple palestinien, de liquider l'OLP et de détruire ses structures organisationnelles.

245. Pendant plus de deux mois, le Liban a été l'objet de la destruction la plus impitoyable. Beyrouth, assiégée, privée d'eau, de nourriture, d'électricité et de médicaments, bombardée sans cesse à partir de la terre, des airs et de la mer, a traversé une épreuve qu'aucune ville n'a connue depuis la seconde guerre mondiale.

246. Au cours de la première moitié de ce siècle, les nazis, dans leur campagne aveugle pour la supériorité raciale, s'étaient arrogé le droit de déterminer qui pouvait jouir de la vie et qui devait en être privé. Ils avaient institutionnalisé la terreur et les massacres de masse comme moyens pour atteindre leur but.

247. Dans la seconde moitié de ce siècle, les néonazis sionistes sont venus avec un concept similaire, bien que limité en portée. Ils veulent faire disparaître le peuple palestinien de la terre sur laquelle ils ont vécu depuis toujours. Pour les sionistes, la Palestine était une terre sans peuple qui attendait l'arrivée des colons juifs pour la coloniser. L'histoire a été faussée; les caractéristiques physiques, la composition démographique et les structures institutionnelles des territoires occupés sont en train d'être altérées pour ne laisser en fin de compte aucun trace de l'héritage palestinien.

248. Malgré cela, et défiant les prévisions du plan sioniste, la réalité palestinienne s'affirme de jour en jour, car le peuple palestinien, sous l'égide de l'OLP, son seul et unique représentant, a su montrer avec une détermination sans faille qu'il est prêt à lutter pour que vive sa cause.

249. Forts de cette détermination, les rois, les souverains et les chefs d'Etat arabes ont d'une seule voix voulu que cette vérité apparaisse au grand jour, et prouver au monde que la paix juste et durable est un objectif qu'ils ont toujours défendu et qu'Israël a voulu

rejeter et ne cesse de rejeter en voulant priver tout un peuple de son existence et de son identité.

250. A Fez, les dirigeants arabes se sont mis d'accord sur des propositions concrètes et réalistes qui visent à rétablir une paix juste et durable dans cette région. Ces propositions contenues dans ce qu'il convient aujourd'hui d'appeler la "Charte de Fez" ont créé un cadre juridique qui, à n'en point douter, a fait naître des espoirs parmi la communauté internationale, qui est déterminée à trouver une solution à ce douloureux problème.

251. Comme à l'accoutumée, la réponse de Begin a été d'ordonner le massacre d'enfants, de femmes et de vieillards. Encore une fois, défiant l'opinion internationale, Israël a dévoilé son vrai visage. Encore une fois, Begin a écarté les espoirs de tous les pays et peuples épris de paix en organisant le génocide de Chatila et de Sabra. Ces sionistes nous ont fait revivre, hélas ! ce spectacle que l'histoire a voulu enterrer à Nuremberg et que nous avons cru effacer à jamais de nos mémoires.

252. Face à cette situation qui menace la sécurité et la paix internationales, face à ce génocide qui ne pouvait, en aucun cas, se réaliser sans le consentement et le soutien d'une grande puissance, face à cet holocauste dont sont victimes les peuples palestinien et libanais, nous réaffirmons qu'aucune paix juste ne peut être établie sans la reconnaissance des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, sans le retrait des forces israéliennes des frontières du Liban ainsi que des territoires arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem.

253. Le Liban, dont le seul crime, a été d'accorder un asile aux Palestiniens que le terrorisme sioniste a chassés de leur terre nationale, doit cesser d'être le théâtre de ces guerres et massacres. La communauté internationale doit aider le Liban à recouvrer sa souveraineté et son intégrité territoriale et à procéder à sa reconstruction.

254. Nous constatons avec une profonde inquiétude la continuation de la guerre entre l'Iraq et l'Iran, et ce malgré les efforts déployés par l'Organisation de la Conférence islamique, du mouvement des pays non alignés et de l'Organisation des Nations Unies.

255. Nous saluons l'initiative positive prise par le Gouvernement iraquien de retirer ses forces jusqu'aux frontières internationalement reconnues comme étant un signe vers la paix et lançons un appel à ces deux pays pour que leur différend soit réglé pacifiquement.

256. La situation en Afrique du Sud et en Namibie reste toujours préoccupante. Les tensions et confrontations ne seront pas éliminées, ni la paix établie dans cette région, tant que le démantèlement de l'*apartheid* et la libération de la majorité noire d'Afrique du Sud ne seront pas réalisés. L'*apartheid* doit être condamné sans hésitation, et tous les moyens d'assistance politique, diplomatique, morale et matérielle doivent être fournis aux fronts de libération. Les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie ont le droit d'utiliser tous les moyens, y compris la lutte armée, contre les pratiques de ségrégation, le racisme et la discrimination raciale, le génocide et l'exploitation.

257. Nous dénonçons avec fermeté la politique de bantoustanisation que met en place le régime de Pretoria. Nous condamnons également les actes criminels de terrorisme et les agressions armées contre les pays voisins indépendants. Nous déclarons que les pays de la ligne de front ont le droit légitime à la protection contre les actes répétés d'intimidation et d'agression perpétrés par le régime sud-africain, dont le seul but est de déstabiliser ces Etats de manière à affaiblir leurs efforts d'assistance morale et matérielle aux peuples d'Afrique du Sud, de Namibie et à leurs mouvements de libération nationale.

258. Le régime de Pretoria a clairement démontré sa belligérance par son accumulation d'armements et d'autres appareils d'oppression, par son acquisition de la capacité nucléaire et par sa collaboration continue avec Israël, sur les plans politique, militaire, économique et culturel.

259. Il est regrettable que l'Afrique du Sud, malgré les appels répétés de la communauté internationale, continue à pratiquer l'*apartheid* au mépris et en violation flagrante de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

260. La question de la Namibie demeure toujours sans solution en raison de l'occupation illégale du régime sud-africain qui dénie au peuple namibien l'exercice de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance, en dépit des résolutions des Nations Unies. Ce fait constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

261. Par ses activités politiques, économiques et militaires, le régime raciste de Pretoria tente de freiner l'accession de la Namibie à l'indépendance. La politique de collaboration avec le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud est une trahison qui nuit à la lutte légitime du peuple namibien pour l'obtention de sa liberté.

262. Il appartient à l'ONU de faire respecter ses décisions par l'Afrique du Sud. Les Nations Unies doivent mettre en garde la communauté internationale contre les manœuvres sud-africaines destinées à perturber les initiatives pacifiques en cours pour l'indépendance namibienne.

263. Nous louons les initiatives prises par la SWAPO, seul et unique représentant du peuple namibien, pour faciliter les négociations en cours ainsi que sa disposition permanente à participer à des élections justes et libres en Namibie, selon les résolutions pertinentes des Nations Unies.

264. La République de Djibouti considère que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité constitue la seule base acceptable aux négociations sur une transition pacifique amenant la Namibie à la liberté et à l'indépendance. Nous espérons sincèrement que toutes les parties concernées coopéreront de manière concertée pour l'application de cette résolution.

265. En ce qui concerne la question du Sahara occidental, mon gouvernement appuie les efforts déployés par l'OUA afin de promouvoir une solution juste et durable à cette question, et se félicite également des mesures prises pour organiser un référendum permettant au peuple du Sahara occidental de s'exprimer librement et démocratiquement pour l'exercice de ses droits à l'autodétermination.

266. Bien que nous soutenions le principe de l'autodétermination du peuple sahraoui, nous affirmons que la décision de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, prise à Nairobi², est la seule authentique.

267. Sans unité, l'Afrique, avec ses difficultés économiques et ses déséquilibres sociaux, restera à la merci des influences étrangères, du chantage politique et de l'exploitation économique. Le manque d'unité affaiblira l'assistance des pays indépendants d'Afrique à ceux qui sont encore sous l'emprise de la colonisation.

268. Pendant longtemps, le Tchad n'a cessé d'être le théâtre de guerres fratricides qui ont détruit ses ressources humaines et matérielles et ont mis en danger son unité, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Aussi, nous exhortons toutes les forces en présence à entreprendre un dialogue constructif et leur demandons de s'unir. Nous croyons que c'est uniquement de cette façon que les hostilités pourront être apaisées et l'ordre, la paix et la sécurité restaurés. Nous espérons que les Nations Unies et l'OUA collaboreront ensemble afin d'arriver à ce but et apporteront leur aide pour la reconstruction de ce pays.

269. Concernant l'Afghanistan, mon gouvernement exprime une grande inquiétude au sujet de l'occupation militaire de ce pays, malgré les appels répétés de la communauté internationale demandant un retrait immédiat et inconditionnel des forces étrangères. Nous réitérons notre appel pour un retrait immédiat et total de toutes les troupes étrangères en Afghanistan, afin de permettre à son peuple d'exercer son droit à l'élection d'un gouvernement de son choix. Nous préconisons une solution politique d'ensemble, basée sur le respect total de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et sur le statut de non aligné de l'Afghanistan.

270. La situation au Kampuchea est un problème qui préoccupe mon gouvernement qui est fermement opposé à l'intervention armée étrangère et à la présence de forces étrangères au Kampuchea. La présence de troupes étrangères ne permet aucunement au peuple kampuchéen d'exprimer sa volonté par la voie d'élections libres. De ce fait, nous réaffirmons la nécessité impérieuse du retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea.

271. Concernant la question de Corée, mon gouvernement croit fermement que les négociations intercoréennes constituent le seul moyen politique pour résoudre tous les problèmes qui ont surgi en raison de la division de ce pays. La reprise du dialogue dans les meilleurs délais nous semble nécessaire pour faire face au besoin urgent de dissiper le climat de tension, de faire renaître la confiance mutuelle et d'établir une paix durable dans la péninsule coréenne qui pourrait conduire, en fin de compte, à une solution acceptable pour le peuple coréen.

272. Nous sommes convaincus que la tribune des Nations Unies reste le forum le plus adéquat grâce auquel nos idées se complètent, car tous ici présents, partageons le même souci et déployons les mêmes efforts pour que soient préservés les nobles idéaux de la Charte. En effet, défendre la Charte des Nations Unies, c'est défendre la cause pour laquelle des mil-

lions de personnes ont péri; c'est défendre la dignité humaine dans son expression culturelle et politique.

273. Malheureusement, le monde traverse actuellement des crises graves qui, au risque de ne pas trouver de solutions, pourraient menacer la paix et la sécurité. Les crises sont d'autant plus dangereuses qu'elles diminuent énormément la capacité d'action du système des Nations Unies. Encore plus, elles défient les idéaux autour desquels la Charte a été conçue.

274. Nous voulons ici parler des massacres de Chatila et de Sabra, de l'*apartheid* érigé en option politique, de l'occupation par la force de pays. Menacer, tirer sur des innocents dans des camps, traiter des hommes en sous-hommes, n'est-ce pas à cause notamment de cela que nous avons voulu créer l'Organisation au lendemain de la dernière guerre mondiale ?

275. Je voudrais, en conclusion, souhaiter plein succès aux travaux de l'Assemblée à sa trente-septième session. Je peux vous assurer de la contribution positive de ma délégation et reste convaincu que toutes les nations ici présentes sauront assumer leurs responsabilités en vue de répondre aux espoirs de millions de personnes qui ont leurs regards fixés sur nous.

276. Le PRÉSIDENT : Je vais maintenant donner la parole au représentant de la Guyane qui a demandé à exercer son droit de réponse.

277. M. SINCLAIR (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : Dans sa déclaration lundi dernier [5^e séance], le Ministre des affaires étrangères du Venezuela a longuement essayé de justifier la revendication de son pays sur les quatre cinquièmes du territoire de la Guyane. Je prends la parole aujourd'hui pour exercer mon droit de réponse étant donné que la déclaration du Venezuela était pleine de fausses assertions, d'inexactitudes et de déformations.

278. Ma délégation a noté l'indication du Ministre des affaires étrangères concernant l'engagement du Venezuela à l'égard d'une solution pacifique de la controverse et de son désir d'assurer "le maintien et le développement de nos relations avec le peuple guyanais... les plus étroites d'amitié, de coopération et de solidarité" [*ibid.*, par. 104]. Nous notons également sa fière assertion selon laquelle au cours de 172 ans d'indépendance, le Venezuela "n'a jamais eu une seule guerre ni un seul affrontement avec aucun de ses voisins" [*ibid.*, par. 102].

279. Nous, en Guyane, ne jugeons pas les intentions pacifiques du Venezuela sur ce qu'il dit : nous le jugeons sur ses actes. Au moment même où je parle, le Venezuela occupe militairement un territoire qui appartient à la Guyane. Ce territoire a été occupé par la force armée en 1966. De plus, cet acte d'agression s'est produit quelques mois à peine après la conclusion de l'Accord de Genève qui engageait les parties — y compris le Venezuela — à rechercher un règlement pacifique. Le fait que cette agression n'ait pas eu lieu pendant que les Britanniques étaient dans la colonie est particulièrement significatif : les Vénézuéliens ont attendu que les Britanniques soient partis pour occuper une partie de notre territoire.

280. Le Venezuela que nous connaissons est le Venezuela dont les unités armées ont à maintes reprises violé la souveraineté et l'intégrité territoriale de

la Guyane. Cette année, à deux reprises déjà, nous avons dû appeler l'attention du Secrétaire général sur de telles violations. Le Venezuela que nous connaissons est le Venezuela qui a écrit à la Banque Mondiale pour s'opposer à la construction et au financement d'un important projet de développement en Guyane — notre projet hydro-électrique. Et tout cela pour faire pression sur nous pour que nous cédions à ses revendications territoriales.

281. Voilà quelques-uns seulement de nombreux exemples de pressions militaires, politiques et économiques que le Venezuela impose à la Guyane. Comment concilier les déclarations du ministre vénézuélien en faveur de relations amicales et ses intentions pacifiques avec ces actes d'agression ? Pourtant, le ministre vénézuélien accuse la Guyane de vouloir présenter le Venezuela comme un pays agresseur, indifférent aux lois, à la justice et à la solidarité qui devraient exister entre deux pays qui font de grands efforts pour se développer. Nous n'avons pas besoin de créer cette image-là puisque le Venezuela le fait si bien lui-même. Par son comportement depuis 1966, le Venezuela a créé non seulement l'image mais la réalité d'un pays agresseur. La convoitise du Venezuela et ses ambitions territoriales envers la Guyane ne sont un secret pour personne. Elles sont de notoriété publique. Elles ont retenu l'attention du *New York Times* deux jours de suite cette semaine.

282. On nous dit que les frontières territoriales du Venezuela avec la Colombie et le Brésil ont été établies par des moyens pacifiques. Les frontières du Venezuela avec la Guyane ont également été établies par des moyens pacifiques. En 1897, le Venezuela a conclu librement un accord avec le Royaume-Uni, selon lequel leur différend territorial serait soumis à l'arbitrage international, et il s'est engagé, aux termes de cet accord, à accepter les termes de cette sentence arbitrale comme constituant un "règlement intégral, final et parfait". Cette sentence a été rendue à l'unanimité en 1899. Sur la base de cette sentence, les arbitres vénézuéliens et britanniques ont coopéré entre 1901 et 1905 pour assurer que les limites sur le terrain correspondent dans tous les détails aux termes de la sentence de 1899. Ce sont ces limites qui ont donné à la Guyane sa forme géographique actuelle. Ce sont ces limites que le Venezuela a acceptées pendant plus de 50 ans jusqu'au moment où il a renouvelé ses revendications dans les années 1960. En envoyant leurs troupes au-delà des frontières en 1966, les Vénézuéliens ont marqué leur intention de faire militairement pression sur la Guyane pour l'obliger à accepter un nouveau tracé des frontières.

283. Le ministre vénézuélien persiste à décrire la procédure d'arbitrage de 1899 comme une "farce juridique sans précédent", et réitère ses arguments à propos de l'absence de juges et d'avocats vénézuéliens. Le représentant du Venezuela aux audiences du tribunal avait été choisi par le Président du Venezuela. Il avait la possibilité de nommer un juge ou un avocat vénézuélien, mais il a estimé que les intérêts du Venezuela seraient mieux représentés par le Président de la Cour suprême des Etats-Unis. Aucun Vénézuélien ne s'est plaint à l'époque de cette décision. Donc, lorsque le ministre vénézuélien nous dit qu'il n'y avait ni juges ni avocats vénézuéliens présents au tribunal,

il ne fait que protester contre une décision souveraine prise à l'époque par le Président de son pays.

284. En tout cas, n'est-il pas significatif que les Vénézuéliens se présentent devant l'Assemblée générale et essaient d'affirmer que la sentence de 1899 est une farce juridique, tout en refusant la proposition que nous avons faite aux termes de l'Accord de Genève de rechercher un règlement pacifique par l'intermédiaire de la Cour internationale de Justice ? En fait, toute la controverse est née au moment où le Venezuela a affirmé que la sentence n'avait pas d'effet juridique. Cependant, le Venezuela ne veut pas se présenter devant la Cour. Il est facile de comprendre pourquoi.

285. Le Venezuela a mis en doute la bonne foi de la Guyane dans la recherche d'une solution pacifique par la négociation. Le ministre vénézuélien a déclaré que "l'obligation qu'ont le Venezuela et la Guyane de négocier leur différend est non seulement un impératif moral, non seulement un devoir conforme au droit international, mais également, dans ce cas concret, un engagement librement contracté par les parties à l'Accord signé à Genève le 17 février 1966" [*ibid.*, par. 105].

286. L'histoire montre que la Guyane a toujours été prête à engager le dialogue avec le Venezuela sur des questions touchant la promotion de la compréhension, de la coopération et de la paix entre les deux pays voisins. C'est dans cet esprit que le Président de mon pays a accepté l'invitation que le Venezuela lui a adressée l'année dernière. Mais une discussion diplomatique de ce type est une chose et le choix d'un moyen de règlement pacifique, comme l'exige l'Accord de Genève — que nos deux pays ont signé en 1966 — en est une autre.

287. Le Venezuela, comme c'était son droit souverain aux termes de l'Accord de Genève, a proposé des négociations. La Guyane, après mûre réflexion, a proposé un règlement judiciaire, également en vertu de son droit souverain. L'Accord de Genève ne donne nullement la primauté aux négociations. Les moyens doivent être choisis d'un commun accord par les deux parties et aucune des parties ne peut en décider unilatéralement. La Guyane rejette donc toute insinuation selon laquelle elle aurait refusé de négocier.

288. Je réaffirme que la Guyane est désireuse de régler son différend avec le Venezuela par des moyens pacifiques et d'avoir des relations de bon voisinage harmonieuses et pacifiques avec ce pays. Nous sommes un petit pays, pauvre et faible du point de vue militaire. Mais nous ne nous laisserons pas intimider par le Venezuela. Nous exigeons le respect de notre indépendance, de notre souveraineté et de notre intégrité territoriale.

289. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant du Venezuela.

290. M. PÉREZ GUERRERO (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous avons écouté la déclaration que vient de faire le représentant de la Guyane dans l'exercice de son droit de réponse. Nous nous réservons le droit d'y répondre ultérieurement.

La séance est levée à 19 h 10.

NOTES

¹ A/S-11/14, annexe I.

² Voir A/36/534, annexe II.